



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8229<sup>e</sup>** séance

Mercredi 11 avril 2018, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Meza-Cuadra . . . . .	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
	Chine . . . . .	M. Zhang Dianbin
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Tachco
	Éthiopie . . . . .	M. Alemu
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. Delattre
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
	Kazakhstan . . . . .	M. Tumysh
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce
	Suède . . . . .	M. Skoog

## Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/273)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)

18-10259 (F)



Document adapté

Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Mali**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/273)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/273, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Annadif, ainsi que de l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali.

Je donne la parole à M. Annadif.

**M. Annadif** : Je me permets tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour cette occasion de présenter le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/273), rapport couvrant le premier trimestre 2018.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour saluer la présence de M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

Comme souligné dans le rapport, ces trois premiers mois de 2018 ont été marqués par la nomination, le 30 décembre 2017, d'un nouveau Premier

Ministre, en la personne de M. Soumeylou Boubèye Maïga. Cette période se caractérise également par le renforcement de la confiance entre les parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dont la remarquable visite du Premier Ministre dans les régions du nord est une parfaite illustration, en ce sens qu'elle concrétise le retour progressif de l'État dans ces régions, notamment à Kidal.

De même, certaines avancées dans le processus de paix méritent d'être saluées. Il s'agit, entre autres, de l'adoption par le Gouvernement, le 28 février 2018, d'un projet de loi portant création des collectivités territoriales des régions de Ménaka et Taoudenni, et de la signature, le 22 mars 2018, d'une feuille de route pour la mise en œuvre du chronogramme d'actions prioritaires qui a déjà été endossé par le Comité de suivi de l'Accord lors de sa 24<sup>e</sup> session, tenue les 15 et 16 janvier 2018 à Bamako. La concrétisation de ces différentes actions consignées dans cette feuille de route, notamment la pleine opérationnalisation des Mécanismes opérationnels de coordination de Kidal et Tombouctou, ainsi que le fonctionnement effectif des autorités intérimaires, en les dotant des moyens matériels et financiers, seront, j'en suis sûr, des mesures de confiance susceptibles d'apporter encore plus d'adhésion des populations maliennes à la mise en œuvre de l'Accord.

Les ateliers sur le pré-enregistrement des combattants éligibles à l'intégration et au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, tenus successivement à Kidal, Tombouctou, Ménaka et Gao la dernière semaine de février, constituent également des réels progrès, auxquels il y a lieu d'ajouter la tenue de l'atelier de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité.

Parallèlement à ces initiatives, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et ses partenaires continuent de renforcer les capacités des autorités intérimaires au nord et au centre, tant aux niveaux logistique et technique que politique, car ces autorités intérimaires constituent un maillon important pour répondre aux besoins de la population, notamment en termes de services sociaux de base, de retour des réfugiés et déplacés et d'appui au processus électoral en attendant le plein déploiement des autorités maliennes dans le nord du pays.

Cette dynamique positive dans la mise en œuvre de l'Accord ne doit cependant pas nous faire oublier que cette année est aussi une année électorale où les dates de l'élection présidentielle sont fixées au 29 juillet, pour le

premier tour, et au 12 août pour le second tour, tandis que les législatives sont prévues pour novembre et décembre. Dans cette perspective, et conformément à son mandat de bons offices et d'accompagnement du processus électoral, la MINUSMA a entrepris des contacts inclusifs avec toute la classe politique malienne ainsi qu'avec les mouvements signataires pour les appeler à s'engager dans un processus consensuel, conduisant à des élections apaisées et crédibles.

C'est ainsi que la MINUSMA a facilité la tenue d'un atelier, du 1<sup>er</sup> au 2 mars 2018, portant sur la révision de la loi électorale avec plusieurs innovations, prenant en compte l'essentiel des revendications de l'opposition, de la société civile et une grande partie des recommandations issues des missions d'observation des élections de 2013, que ce soit de l'Union européenne, de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la Francophonie ou de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit notamment de l'introduction de la carte électorale biométrique pour le vote, en remplacement de la carte d'identité nationale, communément appelée NINA, et de la prise en compte par l'État d'un assesseur de l'opposition et d'un assesseur de la majorité dans chaque bureau de vote. Au cours du même atelier, le Gouvernement a accepté de diligenter un audit indépendant du fichier électoral qui devrait avoir lieu dans le courant du mois d'avril.

Une autre série d'activités visant à prévenir les tensions post-électorales ainsi qu'à appuyer la révision des listes électorales continue d'être menée par la MINUSMA pour que l'ensemble du processus, comme je l'avais dit, soit le plus consensuel, le plus inclusif et le plus crédible possible.

La période du rapport sous examen a connu également une dégradation de la situation sécuritaire, particulièrement dans le centre du pays, avec, parfois, des débordements assez graves en matière des droits de l'homme, comme l'a souligné le communiqué de la MINUSMA du 30 mars dernier. Les mêmes préoccupations ont été relevées récemment dans le rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme, M. Suliman Baldo, lors de sa visite du 12 au 16 mars, et nous rappellent malheureusement l'étendue des défis à surmonter dans ce domaine.

La mise sur pied de la Commission internationale d'enquête sur le Mali et l'adhésion du Gouvernement à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles le 1<sup>er</sup> février sont néanmoins des avancées qu'il faut saluer. Il en est de

même de l'approbation par le Gouvernement, le 7 mars, d'une nouvelle politique nationale des frontières au Mali.

Un projet de loi d'entente nationale est en discussion. Il sera probablement présenté à l'Assemblée nationale en sa session d'avril. Malgré les réserves des uns et des autres à son sujet, il y a lieu de noter qu'il constituera une étape majeure sur la voie de la réconciliation nationale. Le transfèrement de M. Alhassan Ag Abdoul Aziz à la Cour pénale internationale le 31 mars dernier prouve que réconciliation ne rime pas nécessairement avec impunité.

Pour accompagner le plan du Gouvernement, appelé Plan de sécurisation intégré des régions du centre : Mopti et Ségou, destiné à sécuriser le centre du pays, la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir la cohésion sociale et à favoriser la restauration de l'autorité de l'État, la reprise économique et la prestation des services sociaux de base, notamment par des projets à effet rapide. Il est important de noter qu'une approche purement sécuritaire n'est et ne sera pas suffisante, au risque d'avoir l'effet inverse.

C'est dans ce cadre que se situe l'appui constant de la MINUSMA envers le Pôle judiciaire spécialisé. Cette collaboration a permis, et pour la première fois, que des personnes accusées suite aux enquêtes de ce Pôle soient traduites devant la Cour d'appel de Bamako. La même collaboration a permis la validation de la Politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme 2018-2020 et son plan d'action.

Conformément aux résolutions 2295 (2016) et 2364 (2017), et tirant les leçons des recommandations du rapport Santos Cruz, la MINUSMA entreprend de plus en plus de patouilles d'envergure, notamment dans le centre, afin de rassurer les populations, d'évaluer la situation liée aux droits de l'homme et d'échanger avec les dirigeants communautaires dans certaines zones reculées et difficilement accessibles. Ce fut le cas des opérations Furaji, du 15 au 27 janvier, et Foronto du 4 au 15 mars 2018.

Toutefois, ces réalisations de la MINUSMA sont ternies par le nombre des victimes qui n'a cessé de croître ces derniers mois, principalement à cause des poses de mines et autres engins explosifs improvisés mais aussi à cause, quelquefois, des tirs indirects d'obus et autres roquettes, comme ce fut le cas, la semaine dernière, au camp d'Aguelhok, attaque qui a coûté la vie à deux Casques bleus de la MINUSMA. Nous plaçons

beaucoup d'espoir sur l'arrivée des compagnies de convois de combat récemment déployées mais qui ne sont pas encore en pleine capacité opérationnelle, mais nous gardons en mémoire l'idée qu'il faut privilégier la formation et l'équipement des troupes, notamment en véhicules blindés – il en manque près de cent pour le moment –, sans lesquels notre dispositif restera toujours vulnérable. Les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, dont nous saluons les efforts, sont interpellés à ce sujet.

Évidemment, cela ne doit pas nous faire oublier qu'il persiste également un déficit important en hélicoptères, aussi bien de combat que de transport. Là aussi, nous plaçons beaucoup d'espoir sur la promesse du Canada de déployer six hélicoptères dans les prochains mois, mais cette offre, aussi réjouissante soit-elle, reste en deçà des besoins réels.

Pendant la période sous examen, nous avons également eu le plaisir d'accueillir, du 14 au 25 mars, l'équipe indépendante chargée de l'examen stratégique de la MINUSMA, conduite par M<sup>me</sup> Ellen Margrethe Løj, ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général, avec laquelle nous avons eu plusieurs discussions assez constructives sur les défis de la Mission.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous attendons les recommandations qui seront soumises sous peu au Secrétaire général. Nous osons croire que ces recommandations guideront les débats du Conseil lors des discussions sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA et permettront une meilleure adéquation entre le mandat confié par le Conseil de sécurité, les réalités et contraintes du terrain, ainsi que les attentes des populations. De même, ces recommandations permettront d'orienter la réflexion en cours pour l'élaboration du plan stratégique de la MINUSMA, tel que demandé par la résolution 2364 (2017).

Mais, d'ores et déjà, la Mission continue de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays, notamment pour répondre aux besoins des populations, en particulier les femmes et les jeunes, à l'aide d'outils et au travers de leurs priorités programmatiques. L'Équipe spéciale chargée des élections, le Groupe de travail pour le soutien aux autorités intérimaires, tout comme la coordination des activités au niveau de la région de Mopti, en sont des exemples. De même, nous nous félicitons du début des travaux du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) sur le régime des sanctions. Ce groupe, qui constitue un

autre levier important de soutien au processus de paix, a déjà effectué deux missions au Mali.

Le Bureau de l'Observateur indépendant est maintenant opérationnel. Nous espérons également que son premier rapport contribuera à situer les responsabilités des uns et des autres et donnera ainsi un coup d'accélérateur au processus de paix.

La mise sur pied de la Commission internationale d'enquête est également attendue avec beaucoup d'intérêt par les populations et le Gouvernement maliens, en complément au travail remarquable que continue d'accomplir la Commission vérité, justice et réconciliation. Ces mécanismes, qui complètent l'architecture de suivi de l'Accord, proposent des outils nouveaux, notamment par le biais du régime des sanctions, qui peuvent renforcer la responsabilisation et l'adhésion des parties à l'endroit de l'Accord, tout en rappelant leurs obligations.

Dans un contexte aussi complexe que celui du Mali, la coopération avec les autres partenaires, en premier lieu avec le Gouvernement malien, demeure une priorité pour les Nations Unies. Tout en continuant d'appuyer les forces armées maliennes conformément au mémorandum d'entente signé en novembre dernier, la MINUSMA travaille étroitement avec le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité sur le concept de la mise en place de forces de défense et de sécurité reconstituées, qui est l'un des prérequis pour une sécurité durable au Mali, et dont l'atelier de haut niveau qui s'est tenu à Bamako du 27 au 28 mars est la parfaite illustration. Non seulement cet atelier a réuni tous les acteurs clefs de l'Accord, mais il a également permis des échanges francs entre Maliens en vue d'une vision partagée de leurs forces de défense et de sécurité futures.

Par ailleurs, conformément à la résolution 2391 (2017) et grâce à la signature de l'Accord technique, le 23 février 2018 à Bruxelles, entre les Nations Unies, le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et l'Union européenne, la MINUSMA a déjà défini les grandes lignes de son appui à la Force conjointe du G5 Sahel. Avec le déploiement d'une équipe au siège de la Force conjointe du G5 Sahel, à Sevare, les mécanismes pour assurer les évacuations médicales, l'ingénierie et l'appui logistique sont déjà opérationnels. Évidemment, tout cela se fait en veillant au respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

Au titre, également, de la coopération régionale, il y a lieu de saluer le travail important qu'accomplit

le Fonds pour la consolidation de la paix à travers une initiative portant sur un montant de 3 millions de dollars, destinée à promouvoir la sécurité des populations locales et la cohésion sociale dans le Liptako-Gourma, région à cheval sur le Mali, le Burkina Faso et le Niger, où un grand nombre d'éléments terroristes opèrent.

Comme souligné dans le rapport sous examen, l'année 2018 est une année électorale. Néanmoins, les acteurs maliens ne doivent pas oublier que la mise en œuvre de l'Accord doit également demeurer une priorité, et ne surtout pas devenir un enjeu politique. Aussi, nous devons nous atteler à mener à terme les deux chantiers de façon concomitante en comptant sur la nouvelle dynamique insufflée par le nouveau Premier Ministre, qui demeure certes nécessaire, mais pas suffisante au vu des retards accusés. La communauté internationale doit les accompagner et les encourager.

Pour ce qui est de l'Accord de paix, je reconnais que le processus est complexe, mais le Conseil se doit d'interpeller les parties signataires pour que la feuille de route, qui vient d'être signée le 22 mars, ne reste pas une signature de plus. Il est temps de passer des promesses aux actes en respectant les échéances convenues.

S'agissant du processus électoral, toute la classe politique malienne est unanime quant au fait qu'il faut organiser les élections à dates échues, mais avec le maximum de transparence et de crédibilité. La communauté internationale doit partager ces préoccupations. En effet, autant les élections de 2013 ont rétabli l'ordre constitutionnel au Mali, autant celles de 2018 doivent confirmer l'enclage irréversible du pays dans la démocratie.

En ce qui concerne les préparatifs, il y a un accord pour réviser la loi électorale en vigueur, ce qui a débouché sur un projet de loi consensuel qui est présentement au niveau de l'Assemblée nationale. Une commande pour produire 8 millions de cartes d'électeur est en cours. Conformément à son mandat, la MINUSMA a commencé à apporter son appui technique et logistique là où elle est déployée et dans la mesure des ressources disponibles, notamment en transportant le matériel électoral et en déployant des agents électoraux.

De même, elle a commencé à se mobiliser pour la sécurisation du scrutin et pour la gestion du contentieux électoral. Cependant, compte tenu du programme assez serré, des inquiétudes et des préoccupations persistent, entre autres, pour ce qui est de savoir comment faire pour que les 8 millions de cartes

d'électeur puissent être disponibles et distribuées à temps, et pour que l'audit du fichier électoral ait lieu à temps et renforce la confiance.

Le Conseil se doit d'appeler la classe politique malienne au respect du calendrier adopté, mais aussi de l'encourager à aller vers des élections consensuelles, apaisées, et surtout crédibles. Le contraire reviendrait à ajouter une crise à la crise, et c'est le camp des ennemis de la paix qui en sortira vainqueur. Il ne mérite pas un tel cadeau.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Annadif de son exposé instructif.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Skoog.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de rendre compte au Conseil de sécurité des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali. Le rapport couvre la période allant du 5 septembre 2017 au 4 avril 2018, durant laquelle le Comité s'est réuni à deux reprises pour des consultations et a mené d'autres activités en suivant la procédure d'accord tacite en vigueur.

Après la création du Comité, des travaux préparatoires ont été entrepris par le Secrétariat pour lancer le site du Comité dans toutes les langues officielles; préparer le budget du Groupe d'experts; sélectionner les membres du Groupe; et rédiger les directives du Comité.

Le 29 janvier, le Comité a adopté les directives relatives à la conduite de ses travaux, et le 1<sup>er</sup> février, le Groupe d'experts a entamé ses travaux.

Le 5 février, le Comité a tenu ses premières consultations, durant lesquelles les quatre membres du Groupe d'experts ont été présentés au Comité et ont présenté leur plan de travail.

Durant les consultations tenues le 28 février, le Comité a examiné le premier rapport intermédiaire du Groupe d'experts, présenté au Comité en application du paragraphe 11 de la résolution 2374 (2017). Le Comité a entendu un exposé du coordonnateur du Groupe, qui a été suivi d'un débat interactif entre les membres du Comité et le coordonnateur.

J'ai effectué une visite à Bamako les 26 et 27 mars avec d'autres membres du Comité. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe, ainsi que la Division des affaires du Conseil de sécurité, d'avoir facilité cette mission. Cette visite nous a permis d'obtenir des informations de première main

auprès d'interlocuteurs clés au Mali et de nous entretenir avec toutes les parties maliennes pour déterminer comment la mise en œuvre du régime de sanctions créé par la résolution peut contribuer à la paix et à la stabilité, notamment grâce à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Conformément aux directives du Comité, je ferai rapport au Comité, oralement et par écrit, sur les observations et les conclusions qui se sont dégagées de ce déplacement.

Pour terminer, je remercie tous les États Membres d'être toujours disposés à coopérer de manière constructive avec le Comité et le Groupe d'experts.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Skoog de son exposé instructif.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Delattre** (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, pour sa présentation très éclairante, mais aussi pour son engagement exemplaire. Au nom de la France, je voudrais à nouveau lui exprimer, ainsi qu'à toute son équipe, notre plein et entier soutien. Je remercie également le Représentant permanent de la Suède, Olof Skoog, pour sa présentation et son action à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali. Je voudrais aussi saluer chaleureusement la présence autour de cette table du Ministre malien des affaires étrangères, S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, et le remercier d'avoir fait le déplacement à New York afin de participer à nos travaux.

Je souhaite débiter mon intervention en saluant la mémoire des trois Casques bleus décédés au cours de la semaine passée dans des attaques contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). La France s'incline devant la mémoire de ces combattants de la paix. Leur sacrifice nous rappelle combien la MINUSMA évolue dans un environnement difficile, mais également combien sa place est centrale pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et protéger le peuple malien de ceux qui s'y opposent par tous les moyens, y compris en se livrant à des agissements terroristes ou criminels. La France, engagée aux côtés de la Mission de paix des Nations Unies, en est consciente et en paie elle-même le prix : deux soldats français sont tombés le 21 février dernier.

La réunion que nous tenons aujourd'hui revêt une importance toute particulière s'agissant du suivi

de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Les membres du Conseil de sécurité s'étaient en effet collectivement engagés, dans leur déclaration à la presse du 24 janvier dernier, à saisir cette occasion afin d'évaluer la mise en œuvre par les parties des engagements pris dans le cadre du chronogramme d'actions prioritaires adopté en janvier dernier. Il avait alors également été décidé que des étapes complémentaires seraient examinées dans le cadre du régime de sanctions si les engagements pris venaient à ne pas être mis en œuvre dans les délais annoncés.

Nous avons apprécié l'action du Gouvernement depuis la dernière réunion du Conseil sur le Mali (voir S/PV.8163), pour favoriser un consensus nécessaire sur le processus électoral et rétablir la présence de l'administration dans le centre du Mali. Le déplacement du Premier Ministre à Kidal, en particulier, a marqué un retour des autorités politiques de haut niveau et un effort de concertation sur la mise en œuvre de l'accord de paix, presque quatre ans après le dernier déplacement de niveau comparable dans la région.

Force est malheureusement de constater, au lendemain de l'échéance fixée par les parties maliennes elles-mêmes dans le chronogramme d'actions prioritaires, qu'une large majorité des engagements pris n'ont pas encore été mis en œuvre. Ces retards sont loin d'être sans conséquences sur le terrain. D'abord, car faute de progrès, c'est l'ensemble des acquis obtenus jusqu'ici, mais également la pertinence même de l'Accord, qui finiront par être remis en cause. Ensuite, car les échéances électorales importantes prévues au cours des prochains mois rendent d'autant plus nécessaire et urgent de progresser sur divers points couverts par l'Accord, afin de garantir le succès des scrutins à venir. Enfin, car il ne saurait y avoir de stabilité durable au Sahel sans une pleine mise en œuvre de l'Accord de paix malien.

Sur le fond, ce sont toujours les mêmes mesures dont nous attendons la mise en œuvre de la part des parties maliennes. Il est particulièrement urgent, notamment, que des progrès soient réalisés dans les domaines de la décentralisation et de la sécurité. Je pense, en particulier, à l'opérationnalisation des autorités intérimaires, à la mise en place d'une police territoriale ou encore à des progrès dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et de réforme du secteur de la sécurité. La France encourage également les autorités maliennes à poursuivre les efforts engagés dans la lutte contre l'impunité. Elle appelle toutes les

parties à mettre un terme aux violations des droits de l'homme.

Nous avons évidemment pris bonne note, avec satisfaction, de l'adoption il y a quelques jours, à l'initiative du Premier Ministre malien, d'une nouvelle feuille de route annonçant la mise en œuvre des mesures attendues de la part des parties maliennes, selon un calendrier révisé. Nous ne pouvons que soutenir cette initiative et espérer son succès, qui passe notamment par la tenue prochaine à Bamako de réunions régulières du Comité de suivi de l'Accord. Mais soyons clairs : cette nouvelle feuille de route, qui n'est malheureusement pas la première, ne peut nous faire oublier le fait que les engagements souscrits en janvier dernier n'ont, une nouvelle fois, pas été respectés alors que la population malienne, les pays de la région et la communauté internationale dans son ensemble attendent leur mise en œuvre depuis bientôt trois ans maintenant.

Dans ce contexte, la responsabilité du Conseil, conformément aux termes mêmes de l'Accord de paix, est de prendre les mesures nécessaires pour encourager les parties à se conformer aux engagements qu'elles ont consenties dans ce cadre. L'adoption en septembre dernier de la résolution 2374 (201), mettant en place un régime de sanctions concernant le Mali, a été un premier pas en ce sens. Aujourd'hui, les retards conséquents enregistrés dans l'application de l'Accord et l'absence de mise en œuvre des engagements pris dans les délais annoncés nous conduisent à devoir aller plus loin. Nous n'avons plus le temps d'attendre. La France engagera ainsi, avec ses partenaires, dès les prochaines semaines et en pleine cohérence avec la dernière déclaration à la presse du Conseil de sécurité (voir SC/13281), un travail visant à identifier ceux qui font obstruction à la mise en œuvre de l'Accord de paix, travail qui devra aboutir à des propositions de désignation. Notre intention est de nous concentrer, dans un premier temps, sur une série de responsables qui nuisent à l'application de l'Accord sur le terrain, notamment par leur collusion avec des groupes terroristes ou des activités de trafic. L'ensemble des acteurs maliens doivent avoir conscience que le Conseil de sécurité les prend pleinement au mot dans la mise en œuvre de leurs engagements.

Malgré les défis auxquels elle fait face, la MINUSMA demeure aujourd'hui un instrument indispensable pour assurer la stabilité du Mali, en complément des autres forces de sécurité présentes sur le terrain. Son rôle de soutien au processus électoral sera déterminant à l'occasion de l'élection présidentielle en juillet et août

prochains. Pleinement consciente de la difficulté de l'environnement au sein de laquelle la Mission est déployée, la France réitère son appel à ce que tous les États Membres se mobilisent pour que cette dernière dispose de capacités et d'équipements à la hauteur du mandat qui lui est conféré par le Conseil. Il s'agit à nos yeux d'un point absolument essentiel, notamment pour renforcer la sécurité des Casques bleus sur le terrain, qui constitue notre priorité à tous. À titre d'exemple, l'installation au sein de l'ensemble des camps de la Mission de dispositifs d'alerte précoce en cas d'attaque indirecte serait incontestablement de nature à nous permettre de sauver des vies humaines, comme l'a tragiquement montré le bilan des récentes attaques contre les camps de Kidal et d'Aguelhok, à quelques jours d'intervalle seulement. Il s'agit d'un des points sur lesquels nous devons, en lien avec le Secrétariat, travailler de toute urgence, alors que les solutions techniques existent et qu'elles sont en outre disponibles à court terme.

L'examen stratégique actuellement mené par Ellen Margrethe Løj constitue également à nos yeux une opportunité précieuse pour améliorer la performance et les résultats de la Mission. Nous soutenons pleinement ce processus, auquel nous avons tous à gagner. Nous étudierons avec intérêt les recommandations qui seront formulées par le Secrétaire général sur la base du travail en cours, en vue du prochain renouvellement de mandat de la Mission. Nous espérons notamment qu'elles nous permettront de continuer à progresser vers un meilleur séquençage des tâches du mandat, afin que la MINUSMA contribue de la manière la plus efficace qui soit à la stabilisation du Mali, y compris dans le nord, en appui des forces armées maliennes et en complémentarité avec la Force conjointe du G5 Sahel, l'opération Barkhane et l'engagement de l'Union européenne. Nous saisirons également cette occasion pour travailler à une plus grande clarté du rôle et des responsabilités de chacun des éléments de l'architecture de sécurité déployée au Mali et dans la région.

Enfin, la France se félicite de la signature, dans des délais record, de l'arrangement technique entre l'ONU, l'Union européenne et le G5 Sahel prévu par la résolution 2391 (2017). Le prochain rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du G5 Sahel constituera une nouvelle base pour continuer à répondre aux demandes légitimes de soutien exprimées par les pays du G5 Sahel, tant sur le volet de la sécurité que sur celui du développement. Nous le ferons en tenant compte du rythme d'opérationnalisation de la Force conjointe sur le

terrain et en préservant le consensus au sein du Conseil sur ce dossier.

Il est aujourd'hui impératif de progresser rapidement vers une mise en œuvre pleine et entière de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. C'est ce message d'urgence et de responsabilité que nous souhaitons adresser à l'ensemble des parties maliennes aujourd'hui. Nous espérons qu'il suscitera le sursaut attendu de la part de ceux qui détiennent les clefs pour faire progresser le Mali et sa région vers une paix et une stabilité durables. La France continuera de se tenir aux côtés de tous ceux qui souhaitent avancer dans ce sens.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions à l'entame de notre déclaration condamner dans les termes les plus énergiques les récentes attaques perpétrées, d'une part, le 5 avril contre un camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) situé à Aguelhok, dans le nord-est du Mali, lors de laquelle deux Casques bleus ont été tués et 10 autres blessés, et d'autre part, l'attaque du 6 avril à Gao, qui a causé la mort d'un soldat de la paix nigérien. La République de Guinée équatoriale exprime ses condoléances les plus sincères aux familles des soldats décédés, aux Gouvernements tchadien et nigérien et à la MINUSMA, et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Nous saluons la présence parmi nous du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSMA, M. Mahamat Saleh Annadif, et souhaitons la bienvenue à S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale. Nous le remercions à l'avance de l'exposé détaillé qu'il va nous présenter, comme il le fait toujours. Nous remercions également l'Ambassadeur Olof Skoog, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, pour son exposé succinct.

La Guinée équatoriale accorde une grande importance aux questions africaines et à la situation au Mali, un pays frère qui ne nous laisse pas indifférents. La Guinée équatoriale est pleinement attachée à la stabilisation et à la pacification du pays. Nous voudrions exprimer tout notre appui aux efforts que déploie le Gouvernement malien pour instaurer la paix, et saluons tout particulièrement son action en faveur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous appelons toutes les parties concernées

à s'associer à ces efforts. Il importe également que la communauté internationale suive de près ce processus.

Le Mali continue d'être confronté à d'importants défis. Les activités terroristes restent latentes et représentent une véritable menace pour les efforts entrepris, ce qui fait qu'il sera difficile de stabiliser la situation politique et en matière de sécurité si les groupes terroristes ne sont pas neutralisés. C'est pourquoi il faut appuyer le Gouvernement malien dans ses efforts à cet égard. Il est important que le Gouvernement consolide sa présence dans toutes les régions du pays. Ce processus nécessite un appui technique qui doit être fourni en accord total avec le Gouvernement.

Les activités terroristes au Mali dépassent les frontières du pays et posent une menace grave pour toute la région. C'est pourquoi il importe que les efforts collectifs déployés dans cette lutte tiennent compte de cet aspect et que la coopération régionale inclue les institutions régionales et sous-régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine. La décision des chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel de créer des forces conjointes pour lutter contre le terrorisme et assurer la sécurité régionale est un pas en avant dont nous nous félicitons.

À quelques mois des élections présidentielles prévues en juillet de cette année, il est important que des progrès significatifs soient faits sur le terrain à court terme. Aussi la République de Guinée équatoriale encourage-t-elle le Gouvernement malien et tous les mouvements signataires de l'Accord de Bamako à redoubler d'efforts pour assurer l'application diligente de toutes les dispositions de l'Accord, en particulier par le biais du calendrier de mesures prioritaires adopté à la vingt-troisième session du Comité de suivi de l'Accord. Un consensus devra également être dégagé concernant l'organisation des prochaines élections présidentielles. Cet accord, fruit du processus d'Alger, reste le seul cadre inclusif et consensuel susceptible de rétablir la paix et la stabilité au Mali.

Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale souscrit pleinement au communiqué du 23 mars du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, se félicitant de la pleine mise en œuvre opérationnelle de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, que nous remercions de sa détermination et des sacrifices consentis en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Sahel. Nous réaffirmons l'importance du Processus de Nouakchott pour promouvoir la paix et

la sécurité au Mali et dans la région sahélo-saharienne. Il est indispensable que ses activités soient intensifiées afin de renforcer les efforts en faveur de la stabilisation et du développement au Sahel.

S'agissant du rapport du Secrétaire général en date du 29 mars 2018 (S/2018/273), il est nécessaire de renforcer l'appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et en particulier la capacité des forces de défense et de sécurité maliennes en termes de formation et d'équipement, afin qu'elles soient mieux à même de faire face aux attaques asymétriques qui les visent. Il s'agit également d'améliorer la gestion au niveau national, à l'appui des efforts régionaux et internationaux qui sont déployés pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et combattre la criminalité transnationale organisée.

Enfin, nous appelons la communauté internationale à unir ses efforts à l'appui du Gouvernement malien dans le cadre du Plan d'aide humanitaire de 2018, lancé à Bamako, dont l'objectif est, entre autres, de fournir une assistance et une protection de base dans des secteurs tels que la sécurité alimentaire, la nutrition, l'eau et l'assainissement.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, ainsi que le Président du Comité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, l'Ambassadeur Olof Skoog, de leurs exposés détaillés sur les activités menées par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) au cours des trois derniers mois et sur l'application du régime de sanctions concernant le Mali.

Nous sommes heureux de voir le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, qui est parmi nous ce matin au Conseil de sécurité.

Nous rendons hommage aux soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la MINUSMA. Leur plus grande récompense serait le rétablissement complet de la paix et de la sécurité au Mali. C'est dans cet esprit que nous condamnons catégoriquement la série d'attentats terroristes perpétrés au Mali qui ont coûté la vie à des civils innocents et à des Casques bleus de la MINUSMA. Nous exprimons notre sympathie au Mali

et l'assurons de notre solidarité. Nous appuyons toutes les déclarations faites à ce sujet par le Conseil.

Nous saluons les efforts déployés par les forces de la MINUSMA pour s'acquitter de leurs tâches dans des conditions extrêmement difficiles. L'appui continu de la MINUSMA au Mali demeure absolument essentiel. Il est, comme l'a dit l'Ambassadeur Delattre, indispensable. Il en va de même de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, à laquelle nous attachons une grande importance. Nous nous félicitons des divers efforts qui ont contribué à sa pleine mise en œuvre opérationnelle. Nous reconnaissons la contribution de l'opération Barkhane et de l'Union européenne.

Dans le domaine politique, nous notons avec satisfaction la nomination d'un nouveau Premier Ministre ainsi que les activités qu'il a menées en collaboration avec les différentes parties prenantes, dont l'instauration d'un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et transparentes dans tout le pays. Nous nous félicitons vivement des préparatifs faits pour la conduite des élections municipales, régionales et de district qui doivent avoir lieu ce mois-ci et appelons toutes les parties maliennes à œuvrer à leur bon déroulement, à faire preuve de la plus grande retenue et à régler leurs différends par le dialogue. L'annonce faite par le Premier Ministre au sujet des mesures destinées à rétablir l'autorité de l'État et à faire bénéficier la population des retombées de la paix est également louable.

Il est encourageant que le Comité de suivi de l'Accord ait élaboré un calendrier relatif à l'application des principales dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous appelons à sa mise en œuvre rapide ainsi qu'à l'application scrupuleuse de l'Accord de paix. Ceux qui y font obstacle devront en répondre, conformément à la résolution 2374 (2017).

Malgré les progrès enregistrés, la situation en matière de sécurité continue de se détériorer au Mali en grande partie à cause des attaques terroristes perpétrées dans le nord et le centre du pays, ce qui demeure une source de grave préoccupation. La volonté destructrice des groupes terroristes de saper l'autorité de l'État a entraîné une réduction du nombre de représentants de l'État redéployés dans les régions du nord et du centre. L'insécurité dans le nord et le centre du Mali et la présence limitée de l'État ont également aggravé la situation humanitaire. Des mesures urgentes sont donc nécessaires pour inverser rapidement la situation.

Nous nous rappelons l'époque où le Mali était l'un des plus grands pays démocratiques d'Afrique et un symbole d'espoir pour le continent. Il n'y a aucune raison qu'il ne puisse pas retrouver ce statut. Le Conseil ne doit donc ménager aucun effort pour aider le Mali à se réengager sur la voie qui lui permettra d'atteindre ce noble objectif. Comme le Représentant spécial du Secrétaire général Annadif l'a souligné, notre soutien ne devrait pas se limiter à la sécurité, quand bien même celle-ci est indubitablement très importante.

**M. Zhang Dianbin (Chine) (parle en chinois) :** La Chine vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Nous saluons chaleureusement la présence de M. Coulibaly, Ministre des affaires étrangères du Mali, au Conseil. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, et l'Ambassadeur Olof Skoog de leurs exposés respectifs.

Récemment, des progrès positifs ont été enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le nouveau Gouvernement du pays est fermement attaché au processus de paix. La Chine se félicite des efforts consentis par le Gouvernement et le peuple maliens. Dans le même temps, toutefois, la situation en matière de sécurité dans le nord et le centre du pays demeure grave. Les activités terroristes sont endémiques dans le pays et dans les régions avoisinantes, ce qui porte gravement préjudice au processus de paix. La communauté internationale doit continuer d'appuyer le processus de paix et de réconciliation au Mali et aider le pays à renforcer sa capacité d'assurer sa propre sécurité et son développement.

Premièrement, il est nécessaire de renforcer les contributions au processus de paix. La Chine espère que les signataires de l'Accord de paix malien continueront de faire preuve de volonté politique, d'appliquer pleinement les diverses dispositions de l'Accord et œuvreront de concert en faveur du développement national et de la reconstruction. La communauté internationale doit, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, aider le Mali à renforcer sa capacité d'assurer son développement et sa gouvernance. Le Président du Comité des sanctions concernant le Mali, l'Ambassadeur Skoog, a dirigé la mission récemment effectuée par le Conseil dans le pays et eu des entretiens avec les diverses parties concernées. La Chine espère que le Comité des sanctions

jouera un rôle constructif pour faciliter le processus de paix malien.

Deuxièmement, la situation en matière de sécurité dans le pays continue de se détériorer. Comme l'a demandé le Gouvernement, la communauté internationale doit continuer à apporter son appui et sa contribution au renforcement des capacités nationales en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme afin que le Gouvernement puisse assumer progressivement la responsabilité du maintien de l'ordre et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Il faut adopter une approche globale et faire appel à la coopération régionale pour faire face aux activités terroristes à l'intérieur du pays et le long des frontières. La Chine se félicite de la mise en place de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui leur permettra de faire face aux activités et menaces terroristes, et espère que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la communauté internationale continueront d'apporter leur appui aux pays de la région et à la Force conjointe.

Troisièmement, la Chine salue et appuie le travail remarquable accompli par la MINUSMA et le Représentant spécial, M. Annadif, pour faire avancer le processus de paix et renforcer les capacités en matière de sécurité du Mali. Nous espérons que la MINUSMA continuera de travailler en étroite coopération et coordination avec le Gouvernement malien pour aider le pays à renforcer ses capacités en matière de sécurité et pour promouvoir le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

La Chine se félicite des informations fournies par le Secrétariat concernant l'appui apporté par la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel et attend avec intérêt la publication du rapport actualisé du Secrétaire général, en mai, sur cette question.

La sécurité du personnel de la MINUSMA est une source de vives préoccupations. Depuis le début de l'année, il y a eu trois attaques contre les soldats de la paix, qui ont entraîné la mort de Casques bleus bangladais, tchadiens et nigériens. La Chine exprime ses condoléances aux familles des victimes et aux Gouvernements bangladais, tchadien et nigérien. La communauté internationale doit faire davantage pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, et nous espérons que la MINUSMA continuera de renforcer les mesures de sécurité en place afin d'assurer la sécurité du matériel et des installations. Dans le même temps, nous espérons que la Mission continuera d'améliorer la communication

avec les pays fournisseurs de contingents et les donateurs pour qu'elle puisse disposer du matériel et des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat et assurer sa propre protection.

Plus de 400 Casques bleus chinois sont actuellement déployés à la MINUSMA. Nous allons résolument respecter notre engagement en faveur de la paix au Mali et en coopération avec le reste de la communauté internationale, continuer à appuyer le processus de paix et de réconciliation dans le pays afin de l'aider à parvenir à la paix, à la stabilité et au développement.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, de son exposé édifiant, comme toujours, et du travail qu'il accomplit avec son équipe sur le terrain.

Je tiens également à saluer la présence, encore une fois, du Ministre Coulibaly, qui est très appréciée et utile.

Certes, des progrès ont été réalisés au Mali, mais des inquiétudes subsistent quant à la sécurité et au rythme de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Je voudrais saluer le travail accompli par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Nos pensées accompagnent les familles des Casques bleus tchadiens et nigériens qui ont perdu la vie dans les attaques survenues à Aguelhok et à Gao la semaine dernière. C'est au Gouvernement malien qu'incombe la responsabilité principale de lutter contre l'impunité pour les actes de violence et de garantir l'accès à la justice pour tous, notamment en accordant la priorité aux mesures de réconciliation et de justice dans l'Accord de paix. À cet égard, nous nous félicitons des projets ambitieux du nouveau Gouvernement visant à rétablir la sécurité, notamment dans le centre du Mali, et ce, dans le plein respect des droits de l'homme.

Le 24 janvier, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration à la presse (SC/13177), qui énonce clairement nos attentes en ce qui concerne les réformes principales prévues dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous avons exprimé d'une même voix notre impatience face aux retards qui continuent d'entraver la mise en œuvre de l'Accord, ainsi que notre intention de suivre la situation de près et de répondre par des mesures appropriées, le cas échéant. Le moment d'évaluer les progrès réalisés est venu et nous sommes

prêts à dialoguer avec toutes les parties et les acteurs clefs à cette fin.

Nous nous félicitons de l'engagement continu des parties en faveur du processus de mise en œuvre. Nous prenons note avec satisfaction de la visite effectuée récemment par le Premier Ministre Maïga dans les régions du nord et du centre, ainsi que du processus d'élaboration en cours d'une stratégie nationale sur la réforme du secteur de la sécurité. Toutefois, il faut faire davantage pour traduire cet engagement en mesures concrètes. Nous déplorons que la plupart des délais prévus dans le calendrier de janvier n'aient pas été respectés. Nous sommes prêts à continuer de travailler en collaboration avec les parties pour mettre en œuvre la feuille de route, telle qu'elle a été révisée en mars. Nous espérons qu'il n'y aura plus de retards ou d'ajustements au calendrier à l'avenir.

Nous réaffirmons la nécessité de prendre des mesures de fond en vue de la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix, en tant que condition préalable à la tenue réussie des élections. Dans le même temps, il est crucial pour le Mali et le processus de paix que les élections se tiennent dûment et légitimement et que les calendriers électoraux soient pleinement respectés. Il n'y a pas de temps à perdre car la date fixée pour les élections approche. Toutes les parties ont la responsabilité d'honorer leurs engagements et de mettre en œuvre des mesures de renforcement de la confiance sans plus tarder.

Nous saluons et rejoignons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la participation des femmes et des jeunes à tous les mécanismes d'appui à la mise en œuvre de l'Accord, et de leur représentation au sein des autorités intérimaires. L'inclusion et la participation pleine et entière des femmes, notamment s'agissant des postes électifs et par nomination et des structures de prise de décision liées au processus de paix, sont essentielles à l'instauration d'une paix durable. Pour cette raison, la rencontre du 16 janvier entre le Président du Comité de suivi de l'Accord, le Haut Représentant du Président pour le processus de paix et la MINUSMA avec une délégation de femmes représentant les groupes armés signataires et la société civile est encourageante. Toutefois, il faut poursuivre les efforts en faveur de l'institutionnalisation de l'inclusion des femmes dans les mécanismes d'appui à la mise en œuvre de l'Accord.

Tous les outils nécessaires pour appuyer le processus de paix sont désormais en place, notamment l'Observateur indépendant, la Commission

internationale d'enquête sur le Mali et la résolution 2374 (2017). Nous encourageons les parties à saisir cette occasion. Je tiens à remercier à nouveau le Ministre des affaires étrangères Coulibaly pour sa disponibilité et sa participation active lors de la visite effectuée dans le pays par le Comité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali. De toute évidence, les parties ont pris au sérieux l'instrument des sanctions, vu que toutes les parties à l'Accord de paix ont exprimé leur appui et ont apporté leur coopération à cet égard. Il faut maintenir cet engagement.

Enfin, la présence de la MINUSMA demeure un facteur clef de stabilité au Mali. Son appui au Gouvernement malien permet de renforcer la confiance entre les acteurs étatiques et la population. Nous attendons avec intérêt les conclusions de l'examen stratégique indépendant, qui, nous l'espérons, permettra de trouver des moyens d'améliorer l'action de la Mission. Nous sommes fiers de contribuer au travail important réalisé par la MINUSMA, qui continue d'aider les parties pour qu'elles puissent s'acquitter de leur engagement à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de paix qui n'ont pas encore été appliquées.

**Mme Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères, M. Coulibaly, d'avoir pris le temps de se joindre à nous aujourd'hui. Je voudrais m'associer à mes collègues pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé et mon collègue suédois de son rapport et du travail accompli par le Comité qu'il préside en si peu de temps.

À l'instar d'autres orateurs, nous condamnons les attaques qui ont pris récemment pour cible les soldats de la paix au Mali et exprimons nos condoléances aux familles des trois Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) qui ont été tués la semaine dernière, ainsi qu'à la MINUSMA et aux Gouvernements et peuples tchadiens et nigériens. Je souscris pleinement à ce que l'Ambassadeur éthiopien a dit, à savoir que les progrès sur le terrain constituent la plus grande récompense. Je pense que nous voulons tous aider la MINUSMA à cette fin.

Le Royaume-Uni appuie fermement l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il constitue la base d'une paix et d'une stabilité durables au Mali. En outre, il faut que des progrès soient réalisés pour ne laisser aucun espace aux extrémistes. Comme d'autres orateurs l'ont indiqué, à la dernière séance du Conseil de

sécurité consacrée au Mali en janvier (voir S/PV.8163) et dans sa déclaration à la presse (SC/13177), nous nous sommes félicités de l'engagement renouvelé pris par le Gouvernement et les groupes armés signataires de mettre effectivement en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation avant la fin du mois de mars, tel que convenu dans le calendrier révisé du 16 janvier.

Cependant et malheureusement, aujourd'hui, tous les intervenants ont indiqué que les retards persistants qui ont mis à l'épreuve la patience du Conseil en janvier demeurent une source de frustration, peu de temps après l'échéance initiale. Certes, il y a eu des progrès dans le bon sens, et je ne voudrais pas les minimiser, mais il est également clair qu'ils ne suffisent pas. Les parties ont adopté une nouvelle feuille de route, au lieu de se concentrer sur la mise en œuvre du calendrier existant. Les délais ont été modifiés à de nombreuses reprises et n'ont pas été respectés. Malheureusement, le retard dans la mise en œuvre aura des répercussions sur la capacité du Mali d'organiser des élections présidentielle et législatives pacifiques et inclusives cette année, ce qui, par conséquent, risque de déstabiliser davantage la situation sur les plans humanitaire et sécuritaire.

En janvier, le Conseil a pris note des outils disponibles dans le cadre du régime de sanctions du Mali et exprimé son intention de répondre par des mesures appropriées si les parties ne mettaient pas en œuvre les engagements qu'elles ont pris. Compte tenu de l'absence de progrès, le Royaume-Uni est désormais favorable à des mesures visant à identifier ceux qui entravent, retardent ou menacent la mise en œuvre de l'Accord en vue de leur imposer des sanctions.

Comme je l'ai dit, c'est aux parties elles-mêmes de mettre en œuvre l'Accord; cependant, comme d'autres, je tiens à souligner le rôle clef joué par la MINUSMA dans la mise en œuvre de l'Accord. Nous saluons le travail du Représentant spécial du Secrétaire général et de tout le personnel, surtout si l'on considère les circonstances difficiles dans lesquelles les composantes militaires et civiles opèrent. Alors que nous attendons avec intérêt le renouvellement du mandat de la MINUSMA en juin, nous devons veiller à ce que celui-ci soit clair, à ce qu'il mette l'accent sur l'appui à la mise en œuvre de l'Accord et à ce qu'il soit doté des capacités nécessaires pour appuyer la paix au Mali.

C'est dans cet esprit que je demande encore une fois à tous les États Membres de veiller à ce qu'il soit généreusement remédié aux insuffisances continues d'effectifs militaires et de matériel, notamment en

matière de couverture aérienne, de capacités de reconnaissance et de véhicules blindés de transport de troupes. Le Royaume-Uni est résolu à contrer les menaces au Sahel. À la suite du sommet franco-britannique en janvier, nous avons fourni des hélicoptères Chinook pour appuyer l'opération Barkhane, lesquels sont alignés sur les objectifs de la MINUSMA et travaillent étroitement avec elle. Tout cela est destiné à promouvoir la stabilisation en vue de permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat principal.

Enfin, je voudrais dire que nous sommes nous aussi troublés par les informations faisant état d'exécutions sommaires par les forces armées maliennes, et nous encourageons vivement le Gouvernement à enquêter sur ces informations et à faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes. Je m'associe à l'Ambassadeur de la France en insistant sur l'importance de cette mesure. La surveillance et la communication de l'information sur les droits de l'homme doivent être une priorité dans le mandat de la MINUSMA, et nous espérons que celle-ci sera en mesure de s'attaquer à ces violations des droits de l'homme commises par des groupes armés signataires, ainsi qu'à d'autres violations graves.

**M. Tummysh** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, et l'Ambassadeur Skoog de leurs exposés très complets. Nous souhaitons également la bienvenue dans cette salle à S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali. Nous le remercions de sa présence parmi nous aujourd'hui. Nous appuyons pleinement l'excellent rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2018/273) et soumettons les observations et recommandations suivantes à l'examen du Conseil de sécurité.

Il est clair que la mise en œuvre accélérée de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali doit être notre principale priorité. Le Kazakhstan salue les efforts déployés par le Gouvernement malien, avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général, de l'Union africaine et des acteurs régionaux, pour travailler avec toutes les parties en vue de promouvoir le respect de l'Accord. Nous espérons que les récents événements, notamment les visites effectuées par S. E. le Premier Ministre Maïga à Mopti et à Kidal, les visites effectuées au Mali par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali et par le Groupe d'experts des Nations Unies, ainsi que

la mise en place de la Commission internationale d'enquête pour le Mali, imprimeront un élan au processus de paix. Nous encourageons toutes les parties à respecter la feuille de route convenue afin de mettre en œuvre le « chronogramme » pour l'application des dispositions restantes de l'Accord.

Pour instaurer une paix et une stabilité durables au Mali, il faudra mettre en œuvre les principales dispositions de l'Accord relatives aux domaines de la décentralisation, de la défense et de la sécurité. Cette mise en œuvre doit s'accompagner d'efforts visant à susciter la réconciliation nationale, ainsi qu'à assurer les services de base, le renforcement de la résilience, le développement économique, la bonne gouvernance et l'état de droit. À cet égard, nous appuyons la stratégie multidimensionnelle du Gouvernement pour les régions du centre et insistons sur l'importance de promouvoir le lien entre sécurité et développement, ainsi que d'adopter une approche régionale remaniée et innovante pour mettre la dernière main au programme de développement pour les régions du nord. D'autre part, dans l'optique d'une stabilité durable, il importe également d'inclure véritablement les femmes et les jeunes dans le processus de paix et dans la prise de décisions.

Il est également essentiel de garantir la tenue en 2018 d'élections présidentielle et législatives transparentes, régulières, pacifiques et sans exclusive dans l'une des principales démocraties d'Afrique, comme cela a été souligné aujourd'hui par le Représentant permanent de l'Éthiopie. L'aide apportée par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et par la communauté internationale sera donc d'une importance capitale pour la réussite du processus électoral et des élections finales, qui seront dans l'intérêt de tous. Il importe également de remédier à la détérioration de la situation humanitaire. Par conséquent, nous appelons les partenaires et les donateurs internationaux à financer le Plan d'aide humanitaire de 2018, et nous exhortons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Le Kazakhstan est profondément préoccupé par la détérioration sensible et grave des conditions de sécurité dans le nord et le centre du Mali. Pour remédier aux déficits de capacités de la MINUSMA, il est essentiel de fournir un meilleur matériel et d'organiser des activités de formation préalables au déploiement pour les contingents, en les dotant de meilleur matériel de surveillance et de capacités de combat plus solides, qui sont nécessaire

alors que des situations de conflit asymétrique apparaissent au Mali. Nous estimons que l'examen stratégique en cours de la MINUSMA contribuera à renforcer les capacités de la Mission et à améliorer les conditions de sécurité. Dans le même ordre d'idées, il est temps de protéger non seulement le personnel de la Mission, mais également les Maliens eux-mêmes. La majeure partie des activités et du budget de la MINUSMA doit dorénavant être réorganisée en conséquence.

Nous sommes convaincus que la mise en œuvre opérationnelle de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) va sensiblement renforcer les efforts déployés par la MINUSMA et par les forces de sécurité nationales du Mali pour lutter contre le terrorisme et d'autres menaces transfrontalières qui exigent des approches novatrices pour éliminer complètement ce fléau. Nous félicitons les partenaires internationaux d'avoir mobilisé un appui financier à la Force conjointe du G5 Sahel à la Conférence de Bruxelles, ce qui rendra la Force pleinement opérationnelle. Nous appuyons également la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 23 mars sur la situation au Mali.

Enfin, comme d'autres orateurs, nous condamnons fermement les attaques violentes perpétrées par des groupes terroristes contre des civils, des travailleurs humanitaires, les forces de sécurité maliennes et la MINUSMA. Nous voudrions terminer notre intervention en rendant un hommage particulier aux hommes et aux femmes courageux qui ont fait le sacrifice ultime de leur vie pour la cause de la paix.

**Mme Tachco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres orateurs, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, de son exposé, qui est toujours excellent, ainsi que l'Ambassadeur Skoog de sa direction de la mission au Mali et de son exposé d'aujourd'hui. Je voudrais également m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Coulibaly, qui est de retour à New York. J'ai plaisir à le voir ici, résolu à faire avancer le processus de paix au Mali et à relever les défis sécuritaires auxquels est confronté le pays.

Comme d'autres également, je saisis cette occasion pour exprimer nos plus sincères condoléances et notre sympathie aux familles des trois soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) qui ont sacrifié leur vie sur l'autel de la paix lors des attaques de

la semaine passée, ainsi qu'aux Gouvernements tchadien et nigérien. Nous souhaitons également un très prompt rétablissement aux personnes qui ont été blessées dans ces attaques.

En janvier (voir S/PV.8163), le Ministre des affaires étrangères, M. Coulibaly, avait juré au Conseil de sécurité que son gouvernement était résolu à faire avancer l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. De plus, en janvier également, les signataires de l'Accord avaient convenu d'un calendrier révisé – ou « chronogramme », comme ils l'ont appelé –, qui promettait des avancées majeures dans la mise en œuvre de l'Accord de paix d'ici le mois de mars. À la mi-avril, peu de progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord. Les États-Unis ont fait part de leur préoccupation à plusieurs reprises dans cette salle, et le Conseil en a fait de même dans ses déclarations et résolutions, faisant savoir que le temps était compté pour le processus de paix au Mali. Pourtant, nous ne constatons que peu de progrès de la part des parties, malgré le fait que nous avons tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises.

En janvier, le Conseil de sécurité a unanimement proclamé son intention, si aucun progrès n'était réalisé au regard du calendrier, de répondre par des mesures appropriées. Parmi nos outils figurent le régime des sanctions que nous avons autorisé contre les auteurs de troubles politiques qui se livrent à l'obstruction, notamment en ralentissant délibérément la mise en œuvre de l'Accord. Cela concerne également les auteurs de troubles qui font obstruction en se rendant complices des criminels transnationaux organisés, ainsi que ceux qui planifient ou exécutent des attaques, quelle que soit leur affiliation. Nous attendons avec intérêt de travailler avec nos collègues du Conseil pour identifier, avec prudence et mesure, les individus qui correspondent à ces critères et pour agir en conséquence.

Il n'y a véritablement plus de temps à perdre, car la crise sécuritaire désespérée qui sévit au Mali ne cesse de s'aggraver. Nous nous alarmons devant la détérioration des conditions de sécurité dans le centre du Mali, en particulier dans les zones d'où est absente l'autorité de l'État, ce dont profitent des extrémistes violents en renforçant leur mainmise sur des territoires contestés, en entravant les pratiques traditionnelles, en obligeant des écoles à fermer et en menaçant les civils de violence s'ils coopèrent avec les autorités maliennes. Force est également de reconnaître que les extrémistes violents forgent leurs propres relations communautaires et

mettent en place leur propre administration lorsque le Gouvernement est absent.

Les dangers continuent de gagner en puissance, d'autant que le nombre d'attaques à l'engin explosif improvisé touchant des civils augmente de façon spectaculaire. Le fait que le nombre d'attaques meurtrières contre la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes a doublé est extrêmement préoccupant lui aussi. Toutefois, l'absence d'autorité de l'État n'est pas le seul problème. Lorsque l'État prend le contrôle d'un territoire, cela doit être considéré comme un développement positif pour la population locale. Il est essentiel que la MINUSMA appuie le déploiement des forces armées maliennes pour rétablir la présence de l'État dans le centre du Mali, mais les opérations menées doivent respecter les droits de l'homme, promouvoir la responsabilisation et mobiliser les communautés locales. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations faisant état de possibles exécutions extrajudiciaires à Diora la semaine dernière, ainsi que par d'autres allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits par les forces de sécurité. Nous attendons avec intérêt les conclusions des enquêtes menées par le Gouvernement et la MINUSMA sur ces allégations, et les mesures idoines qui seront prises pour que les responsables répondent de leurs actes.

Comme d'autres l'ont fait aujourd'hui, les États-Unis se félicitent de la signature d'accords technique et financier entre l'ONU, l'Union européenne et le Groupe de cinq pays du Sahel, et nous saluons la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle de la Force conjointe. Des contributions d'un demi-milliard de dollars annoncées à la conférence des donateurs qui s'est tenue à Bruxelles en février, un accord technique visant à fournir un appui logistique à la Force, et la poursuite des efforts régionaux, aux côtés des partenaires, pour trouver des solutions globales aux problèmes de la région – voilà qui illustre clairement que le Mali compte des partenaires dévoués qui consacrent leur temps, leurs ressources, leur appui politique et, dans certains cas, leurs vies, à lutter contre la menace extrémiste violente. Raison de plus pour que les parties maliennes signataires de l'Accord de paix jouent leur rôle.

Nous attendons avec intérêt les résultats de l'examen stratégique de la MINUSMA par le Secrétaire général, le mois prochain, et nous invitons l'équipe d'examen à communiquer au Conseil des recommandations précises, claires et réalistes, y compris des

recommandations spécifiques à mettre en œuvre par des acteurs donnés.

La situation au Mali est critique. Les vaillants et courageux soldats de la paix de la MINUSMA et le peuple malien méritent mieux que ce que les parties signataires de l'Accord de paix leur proposent. La MINUSMA ne peut pas régler le conflit actuel au Mali. Le Gouvernement malien et les parties signataires doivent tracer la voie qui permettra de régler le conflit sous-jacent au Mali, afin que le pays puisse se consacrer pleinement à la satisfaction des besoins de ses citoyens et à la lutte contre la menace terroriste. Nous attendons avec intérêt leurs progrès immédiats sur la dernière feuille de route.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : En premier lieu, nous tenons à remercier sincèrement le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Annadif, ainsi que le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, S. E. l'Ambassadeur Skoog. Nous leur savons gré de leurs exposés très utiles sur les faits les plus récents survenus en République du Mali. Nous félicitons également le Représentant spécial des efforts qu'il déploie pour apaiser les tensions politiques entre toutes les parties concernées et pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Enfin, nous souhaitons la bienvenue au Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Coulibaly, qui est présent parmi nous aujourd'hui. Dans ma déclaration, aujourd'hui, j'aborderai trois questions clés, à savoir les conditions de sécurité, le contexte politique et la situation humanitaire.

Premièrement, en ce qui concerne les conditions de sécurité, nous sommes préoccupés par le recours croissant aux engins explosifs improvisés par des groupes terroristes au cours des deux dernières années, auquel nous accordons une attention particulière. Ces engins ont été utilisés dans plus de 269 attentats depuis le début de 2016. Ils ont fait près de 230 morts et 480 blessés. Nous félicitons la MINUSMA et les autres partenaires internationaux, ainsi que les forces de sécurité maliennes, des efforts qu'ils consacrent à la formation des agents de sécurité et à en renforcer les capacités, ainsi que de s'attacher à fournir les moyens militaires nécessaires au secteur de la sécurité et à appuyer le Mécanisme opérationnel de coordination. Nous devons accélérer la mise en œuvre du Mécanisme,

pour veiller à ce que tous les combattants soient intégrés au secteur de la sécurité, conformément au nombre convenu, afin de pouvoir lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité et de permettre le contrôle des régions septentrionales.

L'État du Koweït adresse ses sincères condoléances aux familles des victimes des deux attaques terroristes survenues à Aguelhok et à Gao, ainsi qu'aux Gouvernements nigérien et tchadien et à la MINUSMA. Nous sommes profondément attristés que les conditions de sécurité au Mali continuent de se détériorer. Nous sommes préoccupés par la hausse du nombre de victimes civiles au cours de la dernière période considérée, ainsi que par les attaques constantes contre le personnel de sécurité, en particulier les Casques bleus, qui risquent leur vie au quotidien pour garantir la stabilité et la sécurité au Mali. Nous leur renouvelons notre appui et notre gratitude, de même qu'à tous les soldats de la paix. Nous aurons beau les remercier souvent, nous ne les remercierons jamais assez.

En ce qui concerne la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, l'État du Koweït se félicite des contributions annoncées à la conférence des donateurs qui s'est tenue à Bruxelles le 23 février; elles permettront à la Force de s'acquitter intégralement de ses tâches. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport que le Secrétaire général publiera en mai.

Deuxièmement, s'agissant du contexte politique, nous accueillons avec satisfaction la feuille de route qui a été signée par toutes les parties concernées le 22 mars. Nous les encourageons à s'engager à respecter le calendrier convenu. Nous réaffirmons notre position, à savoir que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est le principal moyen de régler la crise qui sévit au Mali. Nous félicitons l'équipe de médiation internationale, dirigée par l'Algérie, ainsi que l'ONU et les organisations régionales et internationales partenaires, de leurs efforts pour atténuer les tensions politiques et les problèmes de sécurité au Mali. Nous appelons également le Gouvernement malien à jouer son rôle et à créer un environnement propice à la mise en œuvre de l'Accord en prenant des mesures politiques clefs, notamment en coopérant avec toutes les parties pour mener à bon terme le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et le processus de décentralisation. Nous soulignons que l'absence d'autorité de l'État dans le nord du Mali fera échouer tout progrès important.

Nous nous félicitons que le Premier Ministre Maïga se soit rendu dans la ville de Kidal, dans le nord du Mali, pour combler le fossé politique et restaurer la confiance entre les habitants de cette zone et le Gouvernement central et pour lancer la reprise de la prestation des services sociaux dans la région. Nous nous félicitons également que toutes les parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation coopèrent avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour préparer les prochaines élections présidentielle et locales. En outre, nous saluons les efforts déployés par la MINUSMA dans la perspective de ces élections. Nous exhortons le Gouvernement à faire en sorte que ces scrutins se déroulent sans heurt et dans la transparence, et que tous les secteurs de la population puissent y participer. Nous encourageons par ailleurs le Gouvernement à mettre en œuvre les dernières dispositions de l'Accord, conformément à la feuille de route convenue.

Troisièmement, en ce qui concerne la situation humanitaire, nous demandons instamment à toutes les parties d'honorer leurs engagements, dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et de prendre les mesures nécessaires pour éviter que les opérations militaires n'entraînent des dommages collatéraux. Nous accueillons favorablement les mesures prises par le Gouvernement malien pour mener l'enquête sur ces incidents. Nous réitérons notre appui à la Commission internationale d'enquête sur le Mali, chargée d'enquêter sur les violations graves du droit international et les atteintes à ce droit, notamment sur les violences sexuelles liées au conflit. Nous saluons également les efforts du Secrétaire général pour lutter contre les violations des droits de l'homme.

Nous accueillons avec satisfaction la décision du Gouvernement malien d'adopter la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Nous sommes convaincus qu'éduquer la jeunesse contribue à promouvoir la sécurité et la stabilité dans tous les pays. Nous appelons le Gouvernement à redoubler d'efforts pour rouvrir toutes les écoles qui ont fermé dans le pays. Nous louons également les efforts que déploient les organismes humanitaires qui coopèrent avec les autorités centrales pour répondre aux besoins humanitaires des habitants des régions septentrionales. Nous exhortons toutes les parties à garantir la sécurité des travailleurs humanitaires.

Pour conclure, le Koweït souligne que l'ONU joue actuellement un rôle indispensable au Mali et dans la région du Sahel. Nous attendons avec intérêt les

conclusions de l'examen stratégique de la MINUSMA dans la perspective du renouvellement de son mandat en juin prochain, et ce afin d'améliorer l'efficacité de ses activités dans un environnement difficile. Je souligne que nous sommes disposés à travailler avec tous les membres du Conseil de sécurité durant la période à venir pour doter la Mission du mandat voulu et faciliter la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Mahamat Saleh Annadif, de son exposé instructif, et l'Ambassadeur Skoog de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Je souhaite également la bienvenue à M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Je condamne fermement les récentes attaques contre la MINUSMA perpétrées à Aguelhok et Gao, qui ont causé la mort d'un soldat de la paix nigérien et de deux soldats de la paix tchadiens, et ont fait 10 blessés. Je présente mes sincères condoléances et exprime toute ma sympathie aux familles des victimes et aux Gouvernements tchadien et nigérien, et je souhaite un rétablissement rapide et complet aux blessés.

Je vais axer mon intervention sur trois questions, à savoir le processus politique, la situation en matière de sécurité et les capacités de la MINUSMA.

En ce qui concerne le processus politique, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui est le fruit d'un processus laborieux, reste lente du fait des problèmes et besoins actuels. Il est crucial d'accomplir des progrès tangibles dans les domaines prioritaires, notamment la décentralisation, la réforme du secteur de la sécurité et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, pour faire avancer le processus de paix. L'organisation de l'élection présidentielle à la date prévue sera fondamentale pour prévenir de graves tensions politiques au Mali. Cependant, l'organisation d'un scrutin dans une situation où l'État demeure absent dans une grande partie du territoire pourrait aggraver la crise. Dans ce contexte, le

rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire est de la plus haute importance. La Pologne appuie toutes les mesures requises prises par le Conseil de sécurité pour sanctionner les individus et entités dont les agissements ou les politiques menacent la mise en œuvre du processus de paix ainsi que la sécurité et la stabilité au Mali.

Pour ce qui est des conditions de sécurité, la situation dans le nord et le centre du Mali reste critique et continue de poser une grave menace pour la stabilité régionale du Sahel. Les groupes terroristes poursuivent leurs attaques contre des civils innocents ainsi que contre la MINUSMA et les forces françaises et maliennes. Dans le même temps, les opérations de lutte antiterroriste continuent de susciter une profonde préoccupation en ce qui concerne les droits de l'homme. Nous estimons que la sécurité précaire dans la région exige d'adopter une démarche multidimensionnelle axée non seulement sur la lutte armée contre les réseaux terroristes et les criminels organisés, mais également sur la création d'emplois pour les jeunes et sur l'application du principe de responsabilité pour les crimes graves qui déstabilisent le processus de paix.

Ma troisième observation porte sur les déficits de capacités de la MINUSMA, qui continuent de porter préjudice aux opérations de la Mission ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité de son personnel. Les soldats de la paix de la MINUSMA continuent d'être visés par des attaques de plus en plus complexes et meurtrières. La Pologne accueille avec satisfaction l'accord technique conclu entre l'ONU, l'Union européenne et le Groupe de cinq pays du Sahel, signé à la Conférence de Bruxelles en février, afin de fournir un appui opérationnel et logistique à la Force conjointe par l'intermédiaire de la MINUSMA. Nous attendons avec intérêt les informations actualisées que communiquera prochainement le Secrétaire général sur l'appui de l'ONU à la Force conjointe.

Pour conclure, la Pologne salue les efforts inlassables que déploient les hommes et femmes de la MINUSMA dans des circonstances extrêmement difficiles et appuie pleinement le Représentant spécial, M. Annadif. Nous attendons également avec intérêt les conclusions de l'examen stratégique de la Mission, dirigé par M<sup>me</sup> Ellen Margrethe Løj, qui fourniront des directives pour l'action future de la MINUSMA.

**M. Tanoh-Boutchou** (Côte d'Ivoire) : La délégation ivoirienne remercie M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général, pour la

présentation du rapport (S/2018/273) sur l'état d'avancement du processus de paix au Mali et les activités de soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Elle remercie également l'Ambassadeur Olof Skoog, Président du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, pour la présentation de son rapport sur les activités du Comité. La délégation ivoirienne souhaite au Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, une bienvenue fraternelle à New York pour prendre part à la présente séance du Conseil.

L'exposé de M. Annadif nous instruit à suffisance sur les signaux encourageants dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, mais nous alerte également sur les menaces qui persistent, notamment la récurrence des défis d'ordre sécuritaire, humanitaire et socioéconomique dans le nord et le centre du pays. Ces défis demeurent une source de préoccupation pour le Conseil et nous interpellent sur la nécessité de poursuivre notre soutien multiforme à la MINUSMA, au Gouvernement malien et à tous les acteurs de la crise en vue de la restauration durable de la paix et de la stabilité au Mali.

La Côte d'Ivoire, voisine du Mali, suit avec grand intérêt l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans ce pays frère et réitère son soutien au Gouvernement malien dans la mise en œuvre intégrale et inclusive de l'Accord pour la paix et la réconciliation, seul cadre pour un règlement pacifique et durable de la crise actuelle. La délégation ivoirienne, tout en appréciant les quelques avancées relevées, partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général quant aux retards constatés dans l'application de l'Accord et appelle tous les acteurs à s'impliquer véritablement dans sa mise en œuvre, en vue notamment du respect du calendrier des prochaines élections locales et présidentielle. Le temps presse et des avancées dans la mise en œuvre de l'Accord constitueraient, sans aucun doute, un gain symbolique et irréversible pour un processus électoral apaisé, source de stabilité.

À cet effet, la Côte d'Ivoire salue l'adoption, le 16 janvier 2018, par le Comité de suivi de l'Accord lors de sa 23<sup>ème</sup> session, avec le soutien de la MINUSMA, d'un chronogramme d'actions prioritaires définies par l'Accord, notamment dans les domaines des réformes politiques et institutionnelles, de la défense et de la sécurité, du développement économique et social,

des élections, de la justice et la réconciliation. La Côte d'Ivoire encourage le Comité de suivi à faire émerger un consensus national sur la nécessité, pour tous les acteurs maliens, de s'approprier cet accord et d'œuvrer ensemble à la matérialisation de la feuille de route d'Alger, avec 1<sup>er</sup> soutien précieux de l'Algérie, chef de file de la médiation internationale, et du Représentant spécial du Secrétaire général.

S'agissant de la réconciliation nationale, la délégation ivoirienne voudrait exprimer son soutien à l'initiative de la récente visite du Premier Ministre malien, M. Soumeylou Boubèye Maïga, à Kidal, Gao, Tessalit et Tombouctou. Cette visite, la première d'un Premier Ministre malien depuis 2014, permet, à travers le message de paix et de réconciliation adressé aux populations et aux acteurs politiques de ces régions durement éprouvées par la crise, de briser les tensions intercommunautaires et de rétablir un climat de confiance.

Face à la persistance des menaces sécuritaires dans certaines régions et l'apparition de nouveaux foyers de tensions intercommunautaires, il urge que la MINUSMA continue de soutenir les efforts de redéploiement de l'administration nationale et de renforcement des capacités des institutions en charge de la sécurité, afin de permettre à l'État d'assurer la protection des populations civiles. Pour être efficaces, ces efforts doivent s'accompagner d'un soutien à la Commission nationale du désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants et au Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité. En effet, cet appui est indispensable à la lutte contre la circulation illicite des armes et à la construction d'une armée nationale républicaine, au service de la paix et du développement au Mali.

La Côte d'Ivoire condamne l'attaque contre un camp de la MINUSMA à Aguelhok, le 5 avril dernier, qui a causé la mort de deux soldats et occasionné une dizaine de blessés dans le contingent tchadien. Elle salue la mémoire des soldats décédés et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. Cette autre attaque interpelle le Conseil sur la nécessité de combler les faiblesses capacitaires de la MINUSMA en matière de protection de ses camps, de sécurisation des routes et des convois d'approvisionnement contre les attaques des groupes terroristes. L'amélioration des capacités logistiques de la MINUSMA, par la mise à disposition de véhicules blindés, de moyens aériens, de projection de force et d'évacuation des victimes, demeure cruciale. Elle doit toutefois être précédée d'une formation adaptée

des troupes à l'environnement asymétrique du maintien de la paix, particulièrement au nord et au centre du Mali.

La délégation ivoirienne se réjouit de la convergence de vues et de l'unité d'action qui prévaut entre les membres du Conseil, quant à l'appui de la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel. À cet égard, elle se félicite de la signature de l'Accord technique entre l'ONU, l'Union européenne et les États du G5 Sahel, conformément à la résolution 2391 (2017) du 8 décembre 2017, en vue de fournir, par l'intermédiaire de la MINUSMA, un appui opérationnel et logistique spécial à la Force conjointe du G5 Sahel.

Dans cette dynamique, la Côte d'Ivoire se réjouit également de l'adoption, par les États du G5 Sahel, d'un cadre de conformité sur le respect des droits de l'homme, afin d'assurer l'indispensable cohérence entre les opérations militaires de la Force conjointe et leurs obligations en matière de protection des droits de l'homme. Le respect de ce cadre de conformité, qui intègre le principe de la reddition de comptes, répond non seulement aux exigences des donateurs, mais également à l'impératif d'une adhésion des populations locales, condition *sine qua non* du succès des opérations de la Force conjointe.

Pour être efficace, l'approche sécuritaire dans la reconquête de la paix et de la stabilité au Mali doit être soutenue par des initiatives fortes, qui apportent des réponses pérennes aux défis structurels de développement, tels que l'emploi des jeunes et des femmes et leur implication dans le processus politique, la lutte contre la pauvreté et les disparités régionales. C'est en traitant les causes profondes du conflit et ses effets que nous pourrions reconstruire les fondations d'une paix et d'une sécurité durables au Mali.

Pour clore mon propos, je voudrais, une fois de plus, lancer un appel pressant à toutes les parties maliennes et leur exprimer la foi de la Côte d'Ivoire dans leur capacité à surmonter leurs divergences, dans l'intérêt supérieur du peuple malien, pour s'engager résolument dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

**M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Mahamat Saleh Annadif, de son exposé sur la situation en République du Mali et des activités menées par la MINUSMA sur le terrain. Nous

remercions aussi l'Ambassadeur de la Suède, M. Olof Skoog, de l'exposé instructif qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali. Nous voudrions également nous féliciter tout particulièrement de la présence de S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale.

Avant de commencer ma déclaration, je voudrais exprimer nos condoléances et nos regrets au Gouvernement nigérien et tchadien, ainsi qu'aux familles des membres du personnel de la MINUSMA qui ont perdu la vie lors des attaques meurtrières à Gao et Kidal ces derniers jours.

La Bolivie salue les efforts importants consentis par le Gouvernement malien pour renforcer son cadre institutionnel, ainsi que ses avancées substantielles dans les domaines législatif et électoral, et la définition des objectifs stratégiques qui doivent guider la mise en œuvre effective de l'Accord pour la paix et de ses dispositions respectives, dans le cadre d'un dialogue politique inclusif. Nous avons bon espoir que la consolidation de ces processus continuera d'encourager le Conseil de sécurité, la communauté internationale et, bien entendu, le peuple et le Gouvernement maliens à poursuivre dans ce sens.

Nous saluons également le travail et les efforts que déploie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA pour instaurer la paix et la stabilité dans ce pays frère. Nous saluons aussi la coopération des pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la MINUSMA. Nous exprimons notre gratitude aux membres du personnel du maintien de la paix qui risquent leurs vies, et nous rendons hommage à ceux qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leurs tâches.

Nous reconnaissons que les menaces auxquelles est confrontée la MINUSMA ont évolué depuis qu'elle a été déployée en 2013. La Mission n'est pas seulement confrontée à la violence des groupes armés, mais doit également repousser la menace croissante des groupes terroristes et de la criminalité transnationale. Les menaces terroristes continuent de mettre en péril l'intégrité et la vie des populations civiles, sans parler du fait qu'elles ralentissent la croissance économique et le développement du pays, ce qui a contribué à la prolifération et à l'implantation de la criminalité transnationale organisée dans la sous-région avec les conséquences que l'on sait. À cela s'ajoutent le fait qu'elles ont considérablement réduit les capacités des forces de sécurité

maliennes, qui ont fait l'objet d'attaques complexes à l'heure de défendre leur peuple.

Les attaques asymétriques perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés et d'armes légères et de petit calibre continuent d'entraîner une détérioration de la situation sur le terrain. Nous constatons avec une vive préoccupation que l'insécurité dans le nord et le centre du Mali s'est encore aggravée. Les attaques visant l'autorité de l'État et les institutions publiques mettent en évidence la nécessité d'élaborer des stratégies prévoyant des mécanismes de sécurité plus efficaces dans les secteurs les plus vulnérables.

La priorité de la MINUSMA doit être de protéger les civils qui vivent sous la menace de violences physiques, en gardant à l'esprit que la responsabilité première à cet égard incombe aux autorités maliennes. Il nous semble important de souligner que les forces maliennes ont été visées par des attaques particulièrement meurtrières, qui ont conduit à une augmentation du nombre de morts et de blessés. D'après le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/273), 45 soldats ont été tués et 80 blessés, contre 23 morts et huit blessés pendant la période précédente. D'où l'impérieuse nécessité pour la MINUSMA, dans le respect de la résolution 2364 (2017), d'adopter une attitude plus active et plus dynamique pour mener à bien son mandat.

Nous encourageons dès lors la MINUSMA à continuer de promouvoir la mise en œuvre du mémorandum d'accord conclu avec le Gouvernement malien afin d'aider les forces armées maliennes dans le domaine opérationnel ainsi que dans ceux de la collecte de renseignements, des évacuations sanitaires, de l'élimination et de la gestion des engins explosifs ainsi que du déminage.

Nous appelons également la Mission à redoubler d'efforts s'agissant de la coordination et de l'échange d'informations avec le Gouvernement malien afin d'obtenir les données factuelles et concrètes, qui pourront ensuite être reprises dans les rapports pertinents communiqués au Conseil de sécurité. L'objectif ici est de maintenir l'appui et de renforcer les mesures de confiance entre l'État hôte et la MINUSMA.

À la lumière de ce qui précède, il est clair que la situation en matière de sécurité au Mali et dans l'ensemble du Sahel représente un défi majeur. La Bolivie salue les efforts déployés par les organisations régionales et sous-régionales, sous l'égide de l'Union africaine, en coopération et en coordination avec la Force conjointe du

Groupe de cinq pays du Sahel. Nous estimons que cette coopération est essentielle pour combattre la criminalité transnationale organisée et offrir de meilleures conditions de sécurité à la population civile.

Pour terminer, il est essentiel de rappeler que dans ce cas, les causes premières du conflit qui ont entraîné cette instabilité sécuritaire dans la région sont intrinsèquement liées aux conséquences de l'interventionnisme et des politiques de changement de régime. En effet, au lendemain du conflit de 2011 en Libye, les effets collatéraux de déstabilisation ont conduit au chaos, au terrorisme et à la militarisation du Sahel, avec des conséquences regrettables qui persistent à ce jour.

Nous appelons et encourageons la communauté internationale à continuer d'apporter son concours, sous la forme d'une assistance technique et d'une coopération économique et humanitaire, à toutes les initiatives visant à aider le peuple malien en vue d'instaurer la stabilité et une paix permanente dans la région.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, ainsi que le Président du Comité des sanctions, M. Olof Skoog, de leurs exposés respectifs. Nous sommes ravis de noter la présence parmi nous de S. E. M. Coulibaly. Comme le Ministre le sait, il y a une amitié profonde entre les peuples de nos deux pays, une amitié forgée par 35 ans de coopération pour le développement et par notre participation à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) depuis 2014. Je rends hommage aux soldats qui ont donné leur vie dans cette opération de maintien de la paix, y compris en particulier les soldats néerlandais, au cours des dernières années.

Le Royaume des Pays-Bas a organisé il y a deux semaines, alors qu'il assurait la présidence du Conseil, un débat public sur l'action collective en vue d'améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir S/PV.8218). La séance d'aujourd'hui nous offre l'occasion de traduire les ambitions exprimées lors de ce débat en mesures concrètes. Des mesures qui sont d'une absolue nécessité étant donné les nombreux problèmes que rencontre le Mali, parmi lesquels le terrorisme, le trafic de drogue et d'armes, la traite des êtres humains, ainsi que les risques d'escalade et de contagion pour toute la région du Sahel et au-delà, comme en Europe.

Dans ce contexte, je souhaite me concentrer sur trois points : premièrement, la primauté de la politique;

deuxièmement, la performance; et troisièmement, la prévention de l'impunité.

Mon premier point concerne la primauté de la politique. Ainsi que l'ont reconnu tous les participants au débat public, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent en premier lieu soutenir le processus politique. Sans accord politique négocié, la sécurité et la paix durables restent hors de portée. L'appui fourni par la MINUSMA à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali s'est révélé essentiel, et il l'est encore aujourd'hui.

La communauté internationale a consenti de très importants efforts au Mali. En contrepartie, nous attendons de tous les acteurs maliens qu'ils assument leurs responsabilités dans l'application de l'accord de paix. Nous nous joignons aux autres collègues aujourd'hui pour exhorter tous les signataires à renouveler leur engagement en faveur du processus de paix. En dehors d'un processus inclusif, la paix n'est pas possible. Durant le débat public susmentionné, M<sup>me</sup> Fatimata Touré nous a signalé que seules 3 % des parties prenantes au processus de paix maliens sont des femmes. Nous devons faire en sorte que tous les Maliens soient proprement représentés, comme l'a également relevé mon collègue suédois.

Les mesures les plus urgentes en vue de l'application de l'accord de paix sont premièrement, la décentralisation, deuxièmement, la réforme du secteur de la sécurité, et troisièmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants dans les forces armées maliennes. Nous attendons de tous les acteurs maliens des résultats sur ce terrain. Ces mesures sont cruciales pour parvenir à rétablir la légitimité de l'État dans le nord du pays et pour regagner la confiance de la population. Les progrès sont bien trop lents, et ce, depuis bien trop longtemps. Nous ne devons pas reculer devant l'application de sanctions à l'encontre de ceux qui sabotent le processus de paix, y compris les réseaux de trafiquants.

Mon deuxième point porte sur la performance. L'initiative « Action pour le maintien de la paix », lancée par le Secrétaire général lors du débat public susmentionné, souligne que nous avons tous la responsabilité d'agir. Nous devons aussi oser engager une réflexion franche sur le mandat de la MINUSMA et sur les capacités nécessaires pour le mettre efficacement en œuvre. Le contexte mouvant au Mali demande flexibilité et innovation de la part de la MINUSMA. Les attaques de jeudi et vendredi dernier doivent rappeler les États membres à la responsabilité qui leur incombe de

garantir à la MINUSMA un équipement approprié, tant au niveau des troupes que des capacités. Il est crucial également de favoriser une approche réellement intégrée sur les plans militaire, civil et policier, en particulier en ce qui concerne le partage d'informations et l'approche fondée sur le renseignement. En vue du renouvellement du mandat de la MINUSMA en juin, il serait bon que le Conseil de sécurité reçoive le plan stratégique demandé dans sa résolution 2364 (2017).

Le troisième point que je souhaite soulever est la prévention de l'impunité. L'absence de mise en cause de la responsabilité des auteurs de violations des droits de l'homme au Mali favorise l'instabilité et le djihadisme. L'entier rétablissement des institutions étatiques, y compris les forces de sécurité, est une condition fondamentale à la stabilité. Mais cette stabilité ne peut être durable que dans le cadre d'un état de droit ne laissant aucune place à l'impunité. La découverte récente d'un charnier dans le centre du Mali montre malheureusement l'ampleur des problèmes auxquels le Mali doit faire face.

Nous appelons le Gouvernement malien à faire en sorte que les coupables répondent de leurs actes.

En conclusion, il ne sera possible d'assurer la confiance de la population malienne qu'en faisant preuve d'un engagement sans faille en faveur de l'état de droit. Dans ce contexte, le Royaume des Pays-Bas se réjouit que les autorités maliennes aient récemment remis M. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud à la Cour pénale internationale à La Haye. Au vu de l'amitié entre les peuples de nos deux pays, nous souhaitons la paix, la justice et le développement durable pour le peuple du Mali dans les meilleurs délais.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, et le remercier d'avoir pris le temps de participer à notre réunion. Je remercie également M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son exposé édifiant sur la situation au Mali, ainsi que notre collègue suédois, M. Olof Skoog, de son rapport détaillé (S/2017/1126). Dans l'ensemble, nous partageons leurs préoccupations au sujet de l'évolution négative de la situation au Mali et nous sommes d'avis qu'il existe un risque potentiel de conflit dans ce pays. Malheureusement, les activités des terroristes

et des extrémistes se sont étendues sur le plan géographique, en particulier tout récemment. Que peut-on faire pour contrer cette tendance?

Tout d'abord, toutes les parties prenantes maliennes doivent comprendre que la mise en œuvre rapide et intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 est dans leur intérêt personnel et national. À cet égard, nous nous félicitons de la promulgation de la feuille de route actualisée pour la mise en œuvre de l'Accord, adoptée le 22 mars par la Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad. Nous espérons que ce texte donnera un nouvel élan à l'achèvement du processus de répartition de l'autorité entre le centre du pays et les autres régions et à la réussite de la réforme du secteur de la sécurité, qui est indispensable. Il importe tout particulièrement d'achever le plus rapidement possible le processus de retour des autorités civiles et la mise en place des patrouilles mixtes entre les forces armées gouvernementales et les milices locales et des bases militaires dans le nord du pays. Sans cela, on ne pourra pas mettre un terme aux activités terroristes. Dans le même temps, bien entendu, nous ne devons pas oublier les régions du centre du pays, où on assiste à une résurgence des activités des extrémistes.

La question de la sécurité se pose également en ce qui concerne les élections présidentielle, parlementaires et municipales prévues pour cette année. Il est dans l'intérêt de toutes les forces politiques et militaires qui agissent dans un cadre légal de veiller à ce que les élections se déroulent sans heurts et soient considérées comme légitimes.

Nous attachons une grande importance aux travaux de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous condamnons fermement les attaques qui ont pris pour cible les soldats de la paix la semaine dernière et qui ont malheureusement entraîné des pertes en vies humaines. De tels événements tragiques doivent nous inciter à garantir enfin la pleine capacité opérationnelle de la Mission. Nous sommes conscients que la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA dépend, entre autres choses, de la mise à disposition du matériel nécessaire aux Casques bleus. Nous exhortons les pays fournisseurs de contingents à s'acquitter sans plus tarder des engagements qu'ils ont pris non seulement en ce qui concerne le déploiement des contingents, mais aussi en fournissant tout le matériel nécessaire.

Il sera difficile de garantir la stabilité politique au niveau national si la situation ne se normalise pas dans

l'ensemble de la région. À cet égard, nous appuyons les mesures concrètes prises par le Groupe de cinq pays du Sahel, qui ont constitué une Force conjointe pour lutter contre les groupes terroristes et ont mené leurs premières opérations sur le terrain, avec succès.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons lu avec intérêt le rapport de M. Skoog sur les travaux du Comité 2374. Je voudrais rappeler qu'en septembre dernier, en réponse à une demande de Bamako, la Russie a appuyé l'adoption de la résolution 2374 (2017), portant création de cet organe subsidiaire du Conseil. Nous sommes convaincus que le recours direct aux sanctions doit être une mesure de dernier recours et que s'empresser d'imposer des restrictions reviendrait à entraver le processus de règlement dans son ensemble. Je voudrais aborder un autre problème. On a beaucoup parlé des causes de la situation déplorable qui règne actuellement dans la région, mais l'une de ces causes mérite d'être mise en relief. Je parle de l'état actuel des choses en Libye, conséquence du renversement du Gouvernement en 2011. À cause de cela, on assiste à un flot incontrôlé de terrorisme et d'armes de ce pays vers la région de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, nous partageons les opinions exprimées à plusieurs reprises à l'occasion de la Conférence internationale sur le Sahel dont les travaux ont pris fin à Nouakchott le 29 mars, selon lesquelles la crise libyenne a été non seulement le principal élément déclencheur, mais est devenue également un facteur négatif permanent de déstabilisation de la situation dans la région. Les États Membres doivent retenir cette leçon pour l'avenir.

**Le Président** : Je prends la parole à titre national, d'abord pour souhaiter la bienvenue à S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali. Nous voudrions aussi remercier M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et l'Ambassadeur Olof Skoog Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017), pour les informations qu'ils ont fournies.

Malgré quelques progrès, le Pérou note avec préoccupation la détérioration de la sécurité et de la situation humanitaire au Mali, en particulier dans les régions du centre et du nord du pays. Les affrontements se poursuivent entre les groupes armés, ainsi que les actions des groupes terroristes dans les zones à faible présence de l'État. Nous devons souligner l'importance

de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Conformément au calendrier et à la feuille de route adoptée en mars, nous encourageons la promotion de la défense et de la sécurité, la décentralisation et le développement socioéconomique, en vue d'instaurer une paix durable dans le pays. Nous souhaitons saluer les efforts déployés par le Comité de suivi de l'Accord, l'observateur indépendant et le Comité des sanctions créé par le Conseil à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord. Nous aimerions également souligner le rôle joué par la MINUSMA.

*(l'orateur poursuit en espagnol)*

Nous voudrions en outre insister sur la nécessité d'avancer sur la voie de la réalisation des trois objectifs suivants.

Premièrement, la tenue d'élections libres et justes cette année. Nous estimons qu'il est essentiel que ce processus soit transparent et inclusif, avec une large participation des citoyens, et permette l'intégration dans la vie politique d'un plus grand nombre de femmes et de jeunes. L'accompagnement régional et international est également important.

Deuxièmement, la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, nous nous félicitons des efforts du Gouvernement malien, et nous l'encourageons à continuer d'avancer et à accélérer le pas.

Malgré tout, nous devons tenir compte du fait que la crise au Mali a des connexions dans toute la région du Sahel. Nous considérons qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et de renforcer la réponse de la région à ce fléau, entre d'autres mesures, en renforçant l'appui opérationnel et logistique à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). À cet égard, nous tenons à saluer la signature de l'accord technique entre la MINUSMA, l'Union européenne et les membres du G5 Sahel, conformément à la résolution 2391 (2017), et à encourager les donateurs à continuer de contribuer à cette cause.

Le troisième point porte sur le renforcement des capacités opérationnelles de la MINUSMA. Nous constatons avec inquiétude que la force autorisée n'est pas encore déployée à 100 % de ses capacités et qu'elle continue de manquer de matériel. Nous attendons les résultats de l'examen stratégique de la MINUSMA, qui aideront à redéfinir le plan d'action et les stratégies de la

Mission, en tenant compte des défis sur le terrain et en vue du renouvellement prochain de son mandat.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

**M. Coulibaly (Mali) :** Je voudrais commencer mon propos en évoquant cette terrible nouvelle qui nous est arrivée ce matin de l'accident d'avion en Algérie, dans lequel 257 personnes ont trouvé la mort. Au nom du Mali, et, évidemment,, au nom de toutes les personnes présentes dans cette salle, je voudrais adresser nos sentiments de compassion et nos condoléances à la République algérienne démocratique et populaire, pays qui nous est cher et qui joue un rôle absolument central dans le processus de paix au Mali.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'avril, et évidemment exprimer à la délégation néerlandaise notre appréciation pour la manière remarquable avec laquelle elle a conduit les travaux du Conseil pendant le mois passé. Je voudrais transmettre ici le message de profonde gratitude du Président de la République du Mali au Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, pour son engagement personnel en faveur du bien-être des populations du Mali, de la région du Sahel et à travers le monde.

Les récentes visites d'officiels et d'émissaires des Nations Unies illustrent la qualité de la coopération qui existe entre les Nations Unies et le Gouvernement malien depuis le début de cette crise, dont le processus de règlement et le processus de paix sont en cours. Nous prenons note du rapport du Secrétaire général pour la période sous examen (S/2018/273), et nous remercions évidemment M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général au Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour sa présentation, axée sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation et les perspectives politiques ainsi que sur les actions menées par la MINUSMA.

Il y a un peu moins de trois mois, le 23 janvier dernier, au cours d'un exercice similaire (voir S/PV.8163), je faisais part au Conseil de sécurité des quatre objectifs prioritaires que le Président de la République avait assignés à la nouvelle équipe gouvernementale, et au premier rang desquels s'inscrit la mise en œuvre de l'Accord pour

la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Aujourd'hui, le Mali se félicite de ce que le rapport du Secrétaire général reconnaisse la nouvelle dynamique impulsée au processus de paix, depuis la mise en place, par le Président de la République, le 30 décembre 2017, du Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Soumeylou Boubèye Maïga. Participe de cette dynamique la tournée, du 22 au 26 mars 2018, du Chef du Gouvernement dans les régions du nord et du centre du Mali, notamment à Tessalit, à Tombouctou, à Gao, à Kidal, à Koro, à Bankass, à Bandiagara et à Djenné, régions affectées par la déstabilisation et infestées par les terroristes. Cette tournée a tenu toutes ses promesses. Elle a incarné l'espoir d'une paix et d'une réconciliation véritables dans notre pays. La visite du Premier Ministre a permis non seulement de répondre à des préoccupations légitimes de nos populations concernant les dividendes de la paix attendus, mais aussi d'établir l'engagement du Gouvernement à poursuivre son action pour la mise en œuvre complète et entière de l'Accord pour la paix et la réconciliation.

Au Mali, le Gouvernement comprend, et partage d'ailleurs, les impatiences concernant les retards dans la mise en œuvre de certaines dispositions de l'Accord, mais je voudrais rassurer le Conseil de sécurité et, au-delà, l'ensemble de la communauté internationale qui assiste le Mali, sur la volonté ferme du Gouvernement, sous l'autorité du Président de la République, de mener à bien et à terme le processus de paix au Mali. Mais nous pouvons déjà nous réjouir d'un certain nombre d'avancées qui ont été réalisées dans la mise en œuvre de cet accord.

Les premiers acquis appréciables, et on n'en parle pas souvent, se traduisent par l'arrêt total de toute belligérance entre les parties signataires, et l'arrêt total, aujourd'hui, des belligérances, non seulement, j'aimerais le souligner, entre l'armée du Mali et les mouvements signataires, mais aussi l'arrêt des belligérances entre les mouvements signataires. Les membres du Conseil se souviendront qu'à un moment donné, ce sont ces séquences de violence qui ont durablement mis à mal la mise en œuvre de l'Accord.

Je voudrais signaler le redéploiement progressif de l'administration dans les régions du nord et du centre à travers la nomination récente de préfets et sous-préfets, ainsi que le renforcement en cours des autorités intérimaires pour répondre à un appel lancé par la communauté internationale, pour lequel l'État malien a alloué des ressources budgétaires très importantes malgré la situation économique du Mali que les

membres connaissent, et donc, nos moyens limités. Il faut ajouter l'adoption, le 22 mars 2018 – cela a été dit ici plusieurs fois –, de la feuille de route pour la mise en œuvre du chronogramme que nous avons présenté au mois de janvier, ici, à New York. C'est important, parce que l'ensemble des parties a revu le plan de mise en œuvre de ce chronogramme et a apposé sa signature à ce nouveau document qui sera présenté aux membres du Conseil, que beaucoup ont déjà.

Il s'agit non seulement d'une approche réaliste, mais aussi de l'expression d'un engagement des différentes parties. Notre parti pris ici au mois de janvier était que le Conseil de sécurité devait recevoir ce chronogramme, le considérer comme un document de travail et activer tous les outils possibles, y compris le Comité des sanctions, afin que l'ensemble des acteurs puissent se sentir stimulés au respect des engagements.

Aujourd'hui, cette nouvelle feuille de route, qui n'est pas, en fait, un document de plus, mais une déclinaison des actions à mettre en œuvre de manière sage, qui permet peut-être de faire un tri entre ce qui est absolument urgent, ce qui peut attendre un tout petit peu et ce qui nous divise peut-être, et qui a besoin de discussions intermaliennes afin d'avancer, cette feuille de route, à mon sens, est un parchemin qui va nous permettre non seulement d'arriver à l'élection présidentielle du mois de juillet, qui sera sécurisée en partie par les mouvements signataires - cet engagement a été pris –, mais aussi de nous conduire aux élections législatives à la fin de l'année afin que le processus électoral de cette année puisse être bouclé, et que nous puissions marcher vers des élections qui sont très importantes pour la mise en œuvre de l'accord, à savoir les élections locales et régionales, qui verront de nouveaux acteurs issus certainement des mouvements signataires eux aussi être prêts pour ces élections-là et installés aux commandes des régions afin que l'équilibre politique soit établi dans notre pays.

Je voudrais aussi évoquer la tenue de l'atelier de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité. Le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, M. Zuev, était à Bamako et a assisté à cet exercice, qui est annonciateur de bonnes nouvelles concernant le processus de réforme, y compris le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). Des discussions constructives sur le processus DDR ont été conduites et le recensement des ex-combattants a commencé dans bien des régions. Nous attendons que les sites de cantonnement puissent

incessamment recevoir les premiers ex-combattants pour accélérer toute cette démarche.

Évidemment, ces acquis sont fragiles. Je le sais. Nous le savons. Ils sont d'autant plus fragiles que la mise en œuvre de l'Accord se fait dans un environnement complexe et difficile, caractérisé par les activités d'organisations liées au terrorisme, à l'extrémisme violent, aux trafics – et là se mêlent des intérêts figés par un agenda politique d'organisations terroristes qui veulent remplacer les États en pleine construction démocratique, les États de forme républicaine, par des États où règnent la loi du mal et celle du crime, et cela se manifeste sur le plan transnational, comme cela a été dit. Ces activités débordent largement les frontières du Mali. Ce projet de violence, d'obscurantisme et d'asservissement des hommes se manifeste de manière transnationale. Et notre programme, au Mali, est soumis à cette dynamique, qui façonne tout l'espace sahélien.

Ces organisations ayant pour objectif d'établir un sanctuaire pour les activités criminelles dans notre espace, nous devons chaque jour nous battre afin que nos projets de stabilisation, nos projets de pacification de la région sahélienne prospèrent dans cet environnement qui sans cesse est perturbé par ces organisations. C'est ainsi que la nécessité d'une action concertée sur le plan international doit être considérée en appui aux initiatives de nos pays, telles que la mise en place du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et de sa force conjointe, pour que nous puissions avancer vers la paix et la maîtrise de notre processus.

Un objectif qui a été fixé au Gouvernement par le Président de la République est l'endigement de l'insécurité grandissante dans le centre du pays. À cet égard, nous nous félicitons des résultats encourageants dans la mise en œuvre du Plan de sécurisation intégrée des régions du centre, en vue de garantir la quiétude et le retour effectif de l'administration dans cette partie de notre pays. L'État marquera de plus en plus sa présence et assurera les services sociaux de base au profit de nos populations. Le Conseil aura remarqué que, dans ses déplacements, le Premier Ministre a privilégié ces régions du centre, pour que ces populations sentent la présence de l'État et son engagement à y rétablir l'ordre.

Les dimensions régionales de l'insécurité, je le disais tantôt, relèvent évidemment du mandat que nous avons confié à la Force conjointe du G5 Sahel. Le niveau d'opérationnalisation de cette force peut être salué. Le Mali continue d'apporter tout son soutien à la présidence nigérienne qui a pris en main les destinées de

cette organisation il y a quelques mois. Nous souhaitons simplement ici, dans le cadre de la solidarité internationale, soutenir l'appel du Secrétaire général en faveur du décaissement des ressources qui ont été annoncées lors de la Conférence de Bruxelles, le 23 février. Cela est extrêmement important parce que cet outil est complémentaire des actions qui sont menées par la MINUSMA.

La troisième priorité de notre gouvernement concerne l'organisation réussie des élections. Je voudrais ici, sans ambages, réaffirmer avec force que notre gouvernement est déterminé à tenir les élections selon les dates constitutionnelles et de manière transparente, inclusive et crédible, sur l'ensemble de notre territoire. La visite du Premier Ministre dans les régions du nord, comme je l'ai dit, a été l'occasion de faire affirmer par les mouvements signataires leur adhésion à ce processus. Il est établi aujourd'hui que ces mouvements apporteront leur soutien à la sécurisation des opérations électorales. Nous commencerons par l'organisation de l'élection du Président de la République, qui est la mère des élections. Suivront celles des députés pour le renouvellement de la Chambre. Les dispositions matérielles et logistiques ont été prises pour que ce scrutin soit libre, fiable et apaisé. Le fichier électoral fera l'objet d'un audit indépendant, afin que cet outil essentiel pour l'élection fasse l'objet d'un consensus.

Le Mali, dans sa pratique électorale, n'a pas connu de conflits post-électorales, parce que, justement, nous avons toujours, en amont, appliqué les principes d'inclusivité et de concertation à notre processus électoral. De la même manière, aujourd'hui, un cadre de concertation existe entre le Ministre de l'administration territoriale et l'ensemble des composantes de notre société, y compris la société civile. Les préoccupations exprimées autour de l'inclusion des femmes et des jeunes dans ce processus sont prises en compte. Depuis le mois de novembre dernier, le Mali a commencé l'enrôlement des nouveaux majeurs afin que le fichier puisse être complet. Cet exercice a été fait et, lors de l'audit, nous saurons certainement que notre fichier a un aspect tout à fait consensuel.

Je voudrais dire ici qu'il n'y aura pas de place pour l'impunité au Mali. Tous les faits signalés d'actions contrevenant à la loi ou au respect des droits de l'homme feront l'objet d'un traitement judiciaire adéquat. Les informations judiciaires sont ouvertes, le procureur est saisi. Toute personne qui serait convaincue d'atteinte aux droits de l'homme recevra les réponses appropriées aux termes de la loi. Nous savons que cela est une condition

afin que le processus de paix puisse connaître un engagement sincère de tous et que la confiance revienne dans notre pays. Cependant, je voudrais ici exprimer nos réserves par rapport à des faits qui sont signalés, notamment quant à l'indifférence de notre armée face aux incendies qui ont eu lieu dans un certain village. Je voudrais, de la manière la plus courtoise, rejeter ces allégations. Notre armée ne pourrait pas se montrer indifférente tandis que des événements menaceraient la vie d'une partie de nos concitoyens. Pour tout le reste, nous attendrons les résultats des autorités judiciaires, afin que les procédures qui sont prévues par la loi puissent être engagées, le cas échéant.

Je voudrais ici affirmer notre adhésion aux actions du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, l'Ambassadeur Skoog, que nous avons reçu. Nous voudrions ici affirmer notre collaboration pleine et entière à toutes les missions – celle de l'Observateur indépendant, celle de la Commission d'enquête internationale sur le Mali : nous ferons tout ce qui est nécessaire afin que le processus de paix et la coopération entre le Mali et les Nations Unies soient non seulement fluides mais marqués par le sceau de la confiance.

La situation humanitaire est préoccupante. Nous attendons naturellement de la communauté internationale son appui pendant que nous-mêmes, sur la base de nos moyens qui, évidemment, sont limités, faisons tout ce qui est possible pour soutenir nos concitoyens qui pourraient se trouver dans des situations humanitaires délicates.

Pour ce qui concerne les écoles, un certain nombre d'entre elles ont déjà rouvert. Le Premier Ministre a engagé un chantier aux termes duquel l'ensemble des écoles coraniques du centre vont être intégrées dans le système éducatif national, pour une prise en main non seulement sur le plan matériel mais aussi sur le plan du contenu de l'enseignement prodigué dans ces écoles. Ces défis sont importants. Nous adhérons à l'appel du Secrétaire général invitant les pays qui en ont fait l'annonce à honorer leurs engagements pour combler l'écart

entre les ressources disponibles, environ 8 millions de dollars, et les besoins humanitaires urgents, estimés à 263 millions de dollars.

Je voudrais ici, en guise de dernier point, exprimer notre soutien clair à l'action de la MINUSMA. Nous saluons le leadership exemplaire du Chef de la MINUSMA, M. Annadif, qui au quotidien fait en sorte que tout fonctionne de manière parfaite. Son implication personnelle, ses équipes qui font un travail absolument positif à Bamako au quotidien, tout cela est très important au moment où l'examen stratégique est en cours et alors que des décisions importantes seront prises en juin en ce qui concerne la MINUSMA.

J'adhère évidemment à l'appel au renforcement des moyens de la MINUSMA, à la mise en place de mesures pour assurer la protection des troupes, ainsi qu'à la collaboration nécessaire entre la MINUSMA, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et toutes les forces amies engagées dans l'action militaire.

Si la situation est préoccupante selon un grand nombre de personnes présentes dans cette salle, je reste convaincu que l'espoir non seulement est permis, mais qu'en réalité, nous savons que nous allons y arriver. Les Maliens sont engagés, la communauté internationale est engagée, et je crois que les petits pas que nous effectuons sont des pas sûrs. Ce qui est réalisé aujourd'hui en termes de rétablissement de la confiance entre les acteurs est inestimable et nous permettra de consolider les acquis que nous avons réalisés.

Je réaffirme ici l'engagement de notre gouvernement à tout faire pour que ce processus puisse connaître les avancées que nous attendons tous, mais suivant un rythme et un programme qui ne nous ramèneront pas systématiquement en arrière, mais nous permettront plutôt d'aller de l'avant.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 12 h 35.*